



**ORGANE TRIMESTRIEL DE LA
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS**

DIRECTION-REDACTION
Rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles
Tél.: (02) 345 61 32

ADMINISTRATION
Rue des Fusillés 21 - 1340 Ottignies
CCP 000-0344969-37: Fraternelle des Chasseurs Ardençais, Arlon

HUY — Un beau Congrès



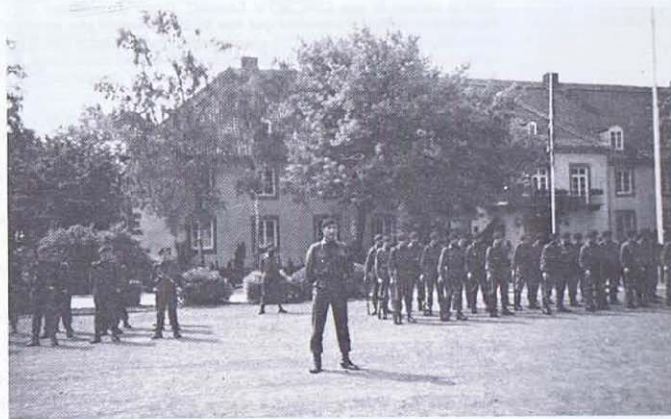
L'hommage au Monument aux morts



20. D'ARTILLERIE

Fastes, juin 1982

Le 20^e bataillon d'artillerie a célébré ses fastes le 3 juin, dans sa garnison de Werl, près de Dortmund, en Westphalie. La cérémonie, qui s'est déroulée par un temps splendide, était



présidée par le Colonel Cauchie, commandant de l'artillerie du 1 (BE) Corps et du Colonel Berhin, colonel assistant. Y assistaient également M. Gilsoul, vice-président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais et ancien du 20A; les délégués de Namur et Athus, MM. Spelkens et Nizet, nos anciens Chefs de Corps, les Col. BEM Marin et Desmedt, le Col. Urbain, les Lt-Col. BEM Duchâteau et Saintmard ainsi que de nombreux représentants des autorités belges, allemandes et américaines.

En cette période de restrictions, la cérémonie se voulait simple, mais non dépourvue de grandeur. Dans son allocution, le Chef de Corps du 20 A, le lieutenant-colonel Antoine rappela les excellents résultats obtenus par le bataillon lors des tests subis à Elsenborn et à Munster et se félicita que les efforts de chacun aient permis de conserver au 20A la pleine capacité opérationnelle et le haut niveau de préparation qui ont toujours été les siens. Le Chef de Corps fleurit ensuite le monument aux morts du bataillon, en compagnie des représentants de nos villes marraines et de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais. M. Gilsoul, manifestant par là que nous conservons le souvenir de ceux qui donnèrent leur vie pour la défense de leur pays et de la liberté de leurs concitoyens.

Une équipe de pièce du 20 A fit ensuite la démonstration de la mise en batterie d'un obusier tracté de 8 pouces. Ces obusiers sont maintenant dévolus à une unité de réserve, le 72 A. L'assistance manifesta un vif intérêt pour cette démonstration qui fit la preuve que, servi par une équipe compétente et bien entraînée, un matériel de conception relativement ancienne peut rester pleinement opérationnel.

La cérémonie s'acheva par le défilé du bataillon. Outre l'étendard du 20 A, y participait celui du 1 ChA; les artilleurs du 20 A n'oublièrent pas en effet leurs origines d'unité d'artillerie de la Division des Chasseurs Ardennais et restent très attachés à l'esprit caractéristique de cette Arme d'élite.

Après la cérémonie, artilleurs du 20 A, anciens et amis se retrouvèrent pour le vin d'honneur. Ce fut une excellente occasion d'échanger impressions et souvenirs et de constater, encore une fois, que l'évolution des techniques et du matériel est parfaitement compatible avec la fidélité aux traditions.

ASL ANNAERT
OSQ

TOUS DES...

Le général de Gaulle a dit un jour des Français «Tous des veaux». La RTB prend apparemment les Belges pour des cons ou des minus. Témoignage, cette émission laborieuse d'il y a quelques temps ou, pour justifier des bavures, on s'est attaché, de façon ridicule, à vouloir expliquer que ce n'est pas la RTB qui est en cause mais les téléspectateurs qui commettent des erreurs visuelles et auditives!!!

Et un savantissime hurluberlu, qu'on a dit professeur à l'ULB mais qui doit enseigner aussi chez les dingues, de nous expliquer que si l'on a vu des images différentes, notamment à la BRT et à TF1, c'est une illusion d'optique. L'œil de l'un ne voit pas nécessairement ce que voit celui de l'autre et les mêmes images vues à des moments différents peuvent ne pas paraître identiques. Et de citer les résultats d'expériences faites auprès de peuplades arriérées d'Afrique, auxquelles les Belges sont, semble-t-il, assimilés.



En dépit de ces élucubrations, tout le monde a bien vu que l'individu rossé par les gendarmes, lors de la manifestation place Rogier, était bien le même que celui qui avait, sans raison, attaqué le premier les forces de l'ordre. Quant à la séquence sur un défilé à Téhéran où la RTB n'a montré que le drapeau américain plétié, alors que TF1 a montré d'abord que le drapeau soviétique subissait le même sort, c'est prendre les gens pour des imbéciles que de leur dire: «C'est tout ce que nous avons reçu». Tous ceux qui ne connaissent un brin sur les fournitures de l'espèce savent qu'il n'existe qu'un nombre très limité d'agences interna-

tionales, telle VISNEWS, qui assure de tels services et qu'en l'espèce, la RTB a tout simplement coupé les premiers mètres pour... n'humilier que les Américains.

A QUAND LA FIN DU MONOPOLE?

Le moins qu'on puisse écrire, c'est que le gouvernement ne progresse que lentement dans la réalisation de sa décision tendant à mettre fin au monopole radiotélévisif. On attend de lui qu'il accélère le mouvement et qu'en attendant il réaffirme dans des actes sa primauté, c'est-à-dire l'autorité de l'Etat. Il est tout bonnement inadmissible que le fonctionnaire dirigeant de la RTB ait pu s'opposer ouvertement à la décision du gouvernement concernant ses communications (Cela ne nous parait d'ailleurs pas une heureuse formule; ce qu'il faut c'est exiger l'objectivité). En France, et dans tout autre pays à radio-TV officielle, que ce soit sous de Gaulle ou sous Mitterrand, le responsable eût été révoqué sur l'heure. Et puis, le gouvernement a tant

Le lieutenant général LIEBENS, commandant des Forces de l'Intérieur



Le général-major Robert Liebens, promu lieutenant général à la date du 26 juin, a été placé à la tête des Forces de l'Intérieur au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée au quartier major Housiau à Peutie, le mardi 29 juin. Le commandant des Forces de l'Intérieur est aussi à la tête de la 1^{re} Circonscription militaire.

Le lieutenant général Liebens succède au lieutenant général J. Segers qui remplira dorénavant les hautes fonctions de chef d'Etat-Major du Q.G. des Forces Alliées d'Europe centrale (AFCENT), établi aux Pays-Bas.

Faut-il rappeler que le père du lieutenant général Liebens a servi, durant presque toute sa carrière, successivement au 10^e de Ligne, au 3^e et au 6^e Chasseurs Ardennais; que le nouveau, né à Saint-Nicolas (Liège), a commencé sa carrière d'officier en septembre 1946 au 1^{er} Chasseurs Ardennais en qualité de chef de peloton; qu'il y revint comme capitaine-commandant, frais émoulu de l'Ecole de Guerre, et en qualité de comman-

dant de compagnie, en 1962. Après avoir appartenu à divers états-majors, il fut nommé lieutenant-colonel le 26 juin 1970 et devint chef de Corps du 1 ChA de janvier 1971 à novembre 1972. Promu colonel, il commanda la 7^e Bri-

d'armes à sa disposition, notamment pour réagir contre la publicité camouflée et constante, par exemple en faisant intervenir l'inspection des Finances, les réviseurs de la Cour des Comptes et le Comité supérieur de Contrôle.

UNE LEÇON D'OBJECTIVITE

Une journaliste de TV-Canada dans «LE POINT»:

La philosophie de l'information d'inspiration anglo-saxonne... implique une distinction nette entre le fait et le discours idéologique. Il y a donc un effort réel pour «objectiver» le plus possible l'information, et s'assurer ainsi la crédibilité la plus large...

Il est le droit du gouvernement qui devrait imposer la lecture de ce texte au début de chaque émission d'information de la RTB!

FALKLAND

Et d'abord, restituons à ce territoire sa dénomination officielle. Il a suffi qu'éclate le conflit à son propos pour que les Français relançant une dénomination caduque et que n'ont portée ces îles que durant deux ou trois ans, au milieu du 18^e siècle, quand Bougainville y débarqua quelques Malouins: sans doute des mauvaises têtes, comme c'était l'usage en ce temps-là.

Deux cents ans plus tôt, l'archipel avait été repéré par un navigateur anglais, John Davis et sans doute aussi par un espagnol. Les Falkland appartiennent à la Grande-Bretagne depuis cent cinquante ans. A reprendre de vieilles dénominations, on pourrait appeler la France Gaule, la Belgique Lotharingie ou Pays d'embas, New York nouvelle-Amsterdam, l'Iran Perse, la Colombie nouvelle-Grenade, l'Espagne Ibérie, le Liban Phénicie, l'Irak Mésopotamie ou Babyloane, la Suisse Helvétie, etc...

D'autre part, si on devait accroître la possibilité juridique de revendiquer et d'occuper par la force des territoires sur base de droits historiques ou géographiques, il y aurait bientôt des centaines de «Malouines» dans le monde. C'est pourquoi, il y a lieu de se réjouir de la réaction britannique tendant à punir l'agression. Du coup, l'Angleterre a retrou-



vé sa fierté. Le Lion britannique est pacifique à condition qu'on ne lui marche pas sur la queue.

LES MORTS

De bonnes âmes, qui auraient voulu que les Britanniques acceptent le fait accompli, comme on l'a fait à l'égard d'Hitler, et qui avaient oublié du coup la dictature militaire argentine et ses atteintes constantes aux droits de l'homme, ont fait tout un tintamarre autour des inutiles victimes de ce conflit. En réalité, environ deux mille morts chez les Argentins et deux cent cinquante chez les Britanniques. C'est autant de trop mais bien dérisoire face aux millions de victimes du Sud-Est asiatique, au million d'Afghanistan, d'Afrique du nord et du centre, aux centaines de milliers du Proche-Orient où s'entre-tuent, depuis près de quarante ans, les descendants d'Abraham, avec d'une part les Juifs, de la lignée d'Isaac, fils de Sara et les Arabes, de la lignée d'Ismaël, autre fils d'Abraham avec la servante Agar. Je reviendrai sur ce conflit sans issue.

LA REVANCHE?...

Les Français n'ont pu tempérer leur jubilation (Hrouhail) a écrit, par ironie j'espère, l'Académicien Jean d'Ormesson) quand des pilotes argentins au moyen d'un bon petit avion français, appelés Super-Étendard (quel programme!), ont lancé un bon petit missile de fabrication française, dénommé Exocet (non dérivé du grec et qui signifie «hors de sa demeure» pour dénommer un poisson qui rase l'eau) qui a coulé un croiseur britannique.

gade d'Infanterie blindée, dont fait partie le 1ChA. Après avoir rempli une haute mission au Q.G./OTAN, nommé général-major le 26 juin 1979, il assumait, à cette date, le commandement de la 1^{re} Division, à laquelle appartient toujours le 1 ChA, et ce, jusqu'au 31.8.1981, où il prit le commandement de la Division «Training» des Forces de l'Intérieur.

C'est le général-major W. De Mesmaeker qui a succédé au général Liebens, en tant que commandant de la Div. Trg, à la date du 25 juin; le même jour, il parcourait une étape de la MSA et présidait le lendemain la cérémonie de clôture de cette manifestation.

De nombreux officiers généraux assistaient à la prise de commandement du lieutenant général Liebens où le président national représentait la Fraternelle.

Les Chasseurs Ardennais se réjouissent grandement de voir un des leurs, fils de Chasseur Ardennais, exercer un très haut commandement au sein de nos Forces armées.

Vengés Trafalgar et Mers-el-Kébir! Vengés Azincourt, Crécy, Ramillies et Malplaquet, Vitoria et Waterloo! Vengés Jeanne d'Arc et... Edith Cresson! A noter que, selon «Le Canard enchaîné», ce seraient des techniciens hitlériens, réfugiés en Argentine lors de la défaite nazie, qui auraient appris la manière de s'en servir aux Argentins. Heil! Au reste, il n'y aurait eu qu'un seul coup au but si l'on excepte l'endommagement d'un vieux rafiot. Les Anglais, en effet, peut-être avec le concours des Américains, auraient trouvé le moyen de faire exploser les missiles avant qu'ils ne touchent leur cible, tout comme les Israéliens ont paralysé, avant de les anéantir, les missiles fournis par l'URSS à la Syrie.

LA RTB RECRUTE...

En dépit des restrictions budgétaires, la RTB s'est enrichie, depuis quelques temps, d'un nouveau collaborateur. Il n'est pratiquement plus de jour, en effet, où l'on n'entende ou voie le président de l'Exécutif de la Communauté française, M. Philippe Moureaux, candidat bourgmestre de Molenbeek où on lui a donné un pseudonyme bien dans la ligne de cette commune aux mœurs texanes «Flupke Moustache»...

MINISTRES ERSATZ

A propos de M. Moureaux et de quelques autres, rappelés, contrairement à ce que nous serine à longueur de journée la RTB, qu'il n'y a pas de «gouvernement wallon» de «gouvernement flamand» et, a fortiori, pas de «premier ministre» flamand ou wallon, et non plus de «ministres» wallons ou flamands. Il existe UN gouvernement de l'Etat belge, et il devrait faire respecter son titre et son unité par des institutions officielles.

Il y a d'autre part des «Exécutifs» de la Communauté française, wallon et flamand. Ils ont à leur tête un président et des membres. C'est leur titre officiel. A titre purement protocolaire, les présidents ont rang de ministre et les membres des Exécutifs de secrétaire d'Etat. A noter que seuls les présidents prêtent serment entre les mains du Roi, comme le font certains hauts magistrats.

| | |
|---|--------|
| Report du 24 février 1982 | 32.549 |
| Section de Namur | 10.000 |
| Général Lucien Champion, | |
| Bruxelles | 1.000 |
| Baron Emmanuel Greindl, Bruxelles | 1.000 |
| Anonyme, Wezembeek-Oppeem | 1.000 |
| Mme M. Delang, Louvain | 500 |
| Waldy Judkiewickz | 500 |
| Arthur Leduc, Namur | 300 |
| Armand Mathieu, Wasmes | 300 |
| Léopold de Woot de Trixhe, Namur | 300 |
| Robert Hauquier, Knokke | 250 |
| Ed. Lamotte; Overijse | 220 |
| François Guiot, Bruxelles | 208 |
| Edy Debct, Antwerpen | 200 |
| Emile Thill, Bébange | 130 |
| Albert André, Theux (1 ^{er} versement) | 100 |
| Albert André, Theux (2 ^e versement) | 100 |
| J. Bourgeois, Guirsch | 100 |
| Fernand Duparcue, Namur | 100 |
| Georges Louis, Namur | 100 |
| Minnoye-Wouters, Kessel-Lo | 100 |
| Joseph Mullenders, Florenville | 100 |
| Christine Tilen, Bihain | 100 |
| Abbé Paul Nackart, Bougnies | 50 |
| J. C. Neys, Bruxelles | 50 |
| Total au 24 mai 1982 | 49.357 |
| Merci à tous. | |

VERSEMENTS DE SOUTIEN

pour le bulletin: exclusivement au

C.C.P. 000-0344969-37

Fraternelle des Chasseurs Ardennais,
Arlon.Qui a échangé
un imperméable à Marche?

Le trésorier national nous signale que, lors des fastes du 1^{er} Chasseurs Ardennais à Marche-en-Famenne, il a pris dans le vestiaire de la salle à manger un imperméable ne lui appartenant pas, croyant qu'il s'agissait du sien.

Il invite celui qui, par méprise, aurait son imperméable à prendre contact, pour échange, avec Fernand Crochet, rue de Bastogne 171 à Arlon, tél.: (063) 21 43 13 et ce, après le 1^{er} août, étant absent en juillet.

Il y a chasseurs et chasseurs...

La réputation des Chasseurs Ardennais a franchi nos frontières. Tout récemment, nous avons reçu une invitation à participer à Padoue à un grand rassemblement organisé par les «Alpini». Nous n'avons pu nous y rendre. Nous

LA VIE DE LA FRATERNELLE

L'ENTRETIEN DU MONUMENT NATIONAL
DE MARTELANGE

A Monsieur Louis OLIVIER, Ministre des Travaux Publics, rue de la Loi 155, 1000 BRUXELLES.

24 mai 1982

Je me suis arrêté, tout récemment, à notre Monument national de Martelange et ai été amené à constater la continuation et même l'aggravation d'une situation dont la direction d'Arlon de la Régie des Bâtimens est informée.

La colonne de forme parallélépipédique à laquelle est adossé notre Sanglier a été construite en béton, recouvert ensuite d'un carrelage en portland blanc. L'effet visuel était fort réussi. Malheureusement, depuis plus de deux ans, et surtout à la fin de l'hiver, des carreaux se détachent ou s'ébrèlent. En outre, des oculées blanchâtres s'observent le long de la stèle et descendent jusqu'au socle et notamment les bas-reliefs de schiste, qui en deviennent indistincts. Le sol de l'esplanade est jonché de déchets, sans compter les risques d'accident: une pierre s'est notamment détachée pendant que je m'y trouvais.

Est particulièrement bien informé de cet état de choses, M. PERREAUX, contrôleur en chef des travaux et chef du district d'Arlon de la Régie des Bâtimens. Il a déjà proposé, en attendant une solution plus fondamentale, de recourir à une imprégnation de silicone qui devrait retarder la décomposition du revêtement. Il n'a pas été suivi.

Il serait, je pense, extrêmement opportun que vous prescriviez une étude approfondie des moyens techniques à mettre en œuvre pour réparer les dommages existants et essayer d'en empêcher le retour. Dans l'immédiat, il serait souhaitable que l'esplanade soit débarrassée de ses débris et que le Sanglier et les bas-reliefs soient nettoyés avant l'arrivée de la première étape de la Marche du Souvenir et de l'Amitié, le 23 juin prochain. J'ai déjà indiqué que l'huile de lin fait très bien ressortir les bas-

avons dû aussi faire remarquer à nos dithyrambiques invités que nous sommes au mieux des chasseurs de... monticules, et non de montagne, attendu que le point culminant de la Belgique est inférieure à 700 m.

Distinctions honorifiques

Notre excellent camarade Arsène André de Poilleux s'est vu décerner la croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold II par S.M. le Roi, pour services rendus à la patrie durant la guerre 1940-1945 et remettre par le prince Albert, président de la Croix-Rouge de Belgique les palmes d'argent du Don de sang pour plus de cent donations.

Nos félicitations.

reliefs et qu'elle donne à notre puissant Sanglier un éclat resplendissant qui lui va particulièrement bien.

Je m'excuse de vous distraire d'occupations plus importantes, mais j'ai devoir de veiller au bon état de ce monument. Je me dois d'ajouter que, pour le surplus, les plantations sont bien entretenues et que les abords sont dans un état de propreté très satisfaisant. On espère pouvoir bientôt remplacer les acjuelles hampes de drapeaux par d'autres où le filin hissant les drapeaux se trouverait enfermé à l'intérieur de la hampe, en raison des vols systématiques de drapeaux auxquels on assiste depuis l'inauguration du monument.

Je vous sais gré de l'attention que vous y drez bien réserver à la présente et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma plus haute considération et de mon plus cordial souvenir.

(s) Albert Hubert

Monsieur le Président National,

J'accuse réception de votre lettre du 24 mai 1982 relative au monument rappelé en objet.

J'ai aussitôt donné les instructions nécessaires aux services compétents de mon Administration afin qu'une étude de remise en état de ce Monument soit entreprise d'urgence.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite réservée à cette affaire.

Pour ce qui concerne la première étape de la Marche du Souvenir et de l'Amitié, fixée au 23 juin 1982, le Monument recevra, dans toute mesure du possible, un premier nettoyage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président National, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

(s) L. Olivier.

LA VIE DE LA FRATERNELLE

FNAPG - Luxembourg

La FNAPG du Luxembourg a un nouveau président provincial, toujours Chasseur Ardennais. En effet, notre ami Paul Jacquet, largement octogénaire et qui commandait en 1940 la compagnie état-major du 2 ChA, a résilié ses fonctions pour raisons de santé. Son successeur, autre ancien du 2 ChA, 11^e Cie, habitant Bastogne, est Léon Jeanjean.

Le congrès provincial s'est tenu, cette année, à Etalle, sous la direction de nos camarades Alphonse Allaire, président régional et Adolphe Goffinet, secrétaire-trésorier, qui s'avéra un factotum particulièrement efficace. Le président national était présent, ainsi que beaucoup d'autres bérêts verts...

IN MEMORIAM

Madame Maurice Bricart

L'épouse du commandant Maurice Bricart, glorieusement tombé à Bodange le 10 mai 1940, est décédée à Jemeppe-sur-Meuse le samedi 29 mai. En raison des fêtes de Pentecôte, il a été impossible d'avertir les sections autrement que par téléphone et un avis dans la presse luxembourgeoise. Les obsèques ont eu lieu en l'église Saint-Donat à Arlon, le mardi après-midi. Une foule nombreuse y assistait, parmi laquelle une importante délégation de Chasseurs Ardennais, conduite par le président national et où se retrouvaient notamment des anciens de Bodange, e.a. René Authphenne, bien qu'incomplètement remis d'une récente intervention chirurgicale; René Wohner et Edouard Tounquet, venu d'Ecaussinnes. Etaient également présents une dizaine de drapeaux, le lieutenant-colonel BEM Dieu, commandant le 1 ChA, accompagné de l'adjudant de Corps, Goffin.



Née Madeleine Hurlaux, Mme Bricart s'est retrouvée, au lendemain du 10 mai, avec deux fils en bas-âge sur lesquels elle a reporté toute son affection. Non seulement,

elle dut faire face à de nombreuses difficultés mais elle s'occupa immédiatement d'assister les familles de la compagnie de son mari, et particulièrement celles qui comptaient des tués et des blessés. Elle se mit au service de l'aide aux familles de militaires et eut, surtout, une activité importante au sein de la résistance, particulièrement l'AS, le service «Socrate», etc... Elle échapp-

pa de peu, à diverses reprises, à l'arrestation. Résistante AS, lieutenant ARA, elle se vit notamment octroyer la Croix de Guerre avec palme. D'une modestie qui atteste les vrais mérites, elle devint, après la guerre, secrétaire provinciale de l'ONAC. Ces dernières années, elle effectua des séjours en Israël, pour se dévouer notamment dans un hospice de vieillards.

Mais, son cœur était aussi et surtout à Bodange où elle fit ériger une grande croix de bois à l'endroit où fut tué le commandant Bricart. Elle allait souvent s'y recueillir. Une place particulière lui était évidemment réservée au sein de la grande famille des Chasseurs Ardennais, à laquelle elle était très attachée, et nous avons pu compter, à maintes reprises, sur le témoignage de sa sympathie et de sa grande amitié.

Nous réitérons à ses enfants, petits-enfants et aux autres membres de sa famille, notamment à son beau-frère, Paul Bricart, égale-



Lors du 25^e anniversaire de la Fraternelle, en 1970, Mme Bricart reçoit notre plaque d'honneur, qui lui est remise par notre ami René Dubuco, Directeur général de l'ONAC.

ment ancien Bérêt vert, l'expression de notre participation à leur peine et nous les assurons de notre fidèle souvenir à la mémoire de cette femme d'exception. Nous proposons qu'un hommage solennel lui soit rendu le 10 mai 1983 à Bodange.

A.H.

Luc Somerhausen

Il est décédé à Ixelles, le 5 avril dernier, en sa 80^e année. Nous avons souvent fait référence à cette éminente personnalité qui occupait une place particulièrement importante au sein des associations patriotiques, notamment grâce à son «Bulletin d'Information des P.P.» qu'il avait créé et dont, sauf les tout premiers temps, il composait à lui seul le comité de rédaction. L'audience de ce bulletin était considérable, jusque dans les milieux officiels, à l'inverse de sa présentation extérieure, très modeste: Luc Somerhausen assurait non seulement la rédaction, mais la frappe des textes, la reproduction ronéotypée, l'expédition et l'administration. Prisonnier politique, il était président d'honneur de l'Amicale de Sachsenhausen, où il fut le compagnon de captivité de notre ami René Du-

bucq, et de la régionale de Bruxelles de la CNPPA. Il était également vice-président du Centre d'études et de recherches historiques de la seconde guerre mondiale. Il avait été, durant une quinzaine d'années, directeur du compte rendu analytique du Sénat et était l'auteur de nombreux ouvrages.

Je me souviens, alors que j'habitais encore Arlon, que Pierre Nothomb avait attiré mon attention sur la valeur remarquable de son livre sur Karl Marx.

Par sa connaissance approfondie des problèmes relatifs aux anciens combattants et victimes de guerre, sa culture considérable, son art de manier la plume avec talent, tantôt rugueux, tantôt tendre, intransigeant sur les grands principes, il devint à la fois le Nestor et le censeur redouté, non seulement du pouvoir,

mais aussi des associations patriotiques, allant jusqu'à ne pas ménager, à l'occasion, ses meilleurs amis. Comme tout le monde, il nous est arrivé d'avoir avec lui quelques différends, mais nous étions bons amis. Il aimait bien notre bulletin et en fit souvent l'éloge, et dans sa publication et dans des lettres qu'il m'écrivait ou encore par téléphone. Dans les derniers temps, il téléphonait presque après chaque sortie de presse, et l'on sentait percer sa nostalgie d'avoir dû renoncer à sa publication en raison de son état de santé.

La communauté patriotique a perdu en lui un de ses guides les plus remarquables.

A.H.

Le colonel Pascal Geulette

La presse nous a appris le décès, le 3 avril dernier, à Gilly, du colonel honoraire Pascal Geulette, membre fidèle de la Fraternelle et qui avait appartenu au 20A en 1940, étant placé sous les ordres directs du doyen de notre conseil d'administration, le colonel Renson. Agé de 82 ans, il avait été notamment directeur général des travaux publics et des télécommunications au Congo, Président des Forces hydro-électriques du Congo, membre de l'Académie royale des Sciences d'outre-mer. Il fut aussi longtemps bourgmestre de son village de Gourdimme.

Le colonel Hector Dubois

Le 9 juin, est décédé à Bruxelles, le colonel BEM de réserve s.d.c. Hector Dubois, qui avait appartenu en 1940, comme capitaine, à l'Etat-Major de la 2 D ChA. Membre de la section du Brabant, il était commandeur de l'Ordre de la Couronne et avait été cité à l'ordre du jour de la Division.

Le Premier sergent Rodrigue

Un sous-officier d'élite du 6^e Chasseurs Ardennais, le premier sergent Rodrigue, de Jallé, est décédé inopinément. Il avait fait partie de l'escorte du Drapeau du régiment en 1976. Le commandant Stekke représentait le 6 ChA aux funérailles.

Le lieutenant-colonel Pierre Forget

Nous avons appris par la presse le décès inopiné, survenu à Laeken le 14 juin, du lieutenant-colonel e.r. Pierre Forget, qui commanda le 1^{er} Chasseurs Ardennais du 15 mars 1954 au 14 mars 1955.

C'était un Gaumais, né à Dampicourt en 1908. Il a été inhumé dans le caveau de famille à Musson.

Le lieutenant-colonel Forget avait encore assisté aux derniers fastes de son ancien régiment.

Le juge Joseph André

Le samedi 26 juin, lors de l'arrivée de la 16^e MSA, on accueillait à la tribune, coiffé fièrement de son bérêt vert, le juge de paix de Vielsalm, Joseph André. Et, comme le président national le saluait d'un «bonjour, mon cher juge», il lui répondit tout réjoui: «juge honoraire, cher président, je suis retraité depuis quatre jours». Il assista ensuite à la réception au mess des officiers et décéda subitement à son domicile dans la soirée.

Le défunt, qui était veuf, était né à Bastogne le 22 juin 1912 et il avait fait la campagne de 1940 au sein du 2^e Chasseurs Ardennais. Avocat au barreau de Liège, il était devenu juge de paix du canton de Vielsalm en 1954. Il était demeuré un fidèle Chasseur Ardennais.

FETE DE L'INFANTERIE ET FASTES DE L'EI

Ces cérémonies annuelles ont eu lieu à Arlon, le vendredi 28 mai.

Après la dépôt de fleurs aux monuments de la ville, et notamment du 10^e de Ligne, une prise d'armes s'est déroulée dans la cour d'honneur de Callemeyn, en présence de nombre de personnalités, et notamment des officiers généraux issus de l'Infanterie. Elle était présidée par le lieutenant général Gontier, chef d'Etat-Major général, qui sera appelé bientôt à la retraite.

Après l'allocation du commandant de l'EI, le colonel BEM Van Ruychevelt, adressée plus particulièrement aux candidats officiers de réserve qui allaient recevoir leurs étoiles d'adjudants, hommage fut rendu au Monument à l'Esprit de l'Infanterie par le lieutenant général Gontier, le commandant de l'EI, le président de l'Interfraternelle d'Infanterie, le président national ChA ei, au nom du 10^e de Ligne, dont le président Beke était empêché, par notre ami Albert Gustin, président du Brabant.

Deux jeunes candidats-officiers donnèrent lecture du code d'honneur d'officier.

Remise annuelle des challenges: Antichars au 9^e de Ligne; Chalifus et Roi Albert au 12^e de Ligne; Division Training au 3 ChA; Prix Melot au 1 ChA. Enfin, prix du meilleur instructeur au capitaine Van Kenhove.

Pour clôturer, sous la conduite de la Musique FI, défilé des troupes et des anciens où le groupe des Chasseurs Ardennais, dont 13 drapeaux et une cinquantaine de marcheurs (nous n'avons pas compté ceux qui ont préféré rester assis) était un peu moins nombreux que les années précédentes.

INSIGNE DU 8^e REGIMENT DMT/LUXEMBOURG



L'insigne reproduit ci-dessus sera celui du 8^e Régiment DMT (Défense militaire du Territoire) de la province de Luxembourg, dont fait notamment partie le 4^e Chasseurs Ardennais. Il a été réalisé par J. Champagne et dessiné par G. Cautriez, tous deux membres du Club Luxembourg du Cercle royal Mars et Mercure.

Description:

- Ecu jonquille;
- Triangle (chape) vert sombre;
- Cerf d'argent (cerx ou relief);
- Bordure de l'écu et épée d'argent;
- Hauteur totale: 6 cm;
- Cuir noir piqué.

Le vert est, évidemment, évocateur des Chasseurs Ardennais.

Temploux, 6 juin 1982

Les cérémonies marquant l'anniversaire des bombardements de Temploux ont, comme à l'accoutumée, réuni un grand nombre de participants qui ont suivi le programme traditionnel.

Une messe solennelle a été concélébrée par le doyen de Beauraing, l'abbé Boeur et le RP Pirson, du couvent franciscain de Ciney, tous deux anciens du 20 A, et le curé de la paroisse, l'abbé Beckers. Comme chaque année aussi, la célèbre chorale «Les Bardes de la Meuse», dirigée par M. Grapotte, prêtait son précieux concours, de même que les sonneurs de cors de chasse de Ciney. De nombreuses personnalités étaient présentes et plusieurs sections avaient envoyé des délégations.

Au monument, où des discours furent prononcés par M. Pachot, président de la Fraternelle du 8^e Zouaves, le président national et Georges Gilsoul, vice-président national et président de la section de Namur, un bas-relief représentant la collégiale de Ciney fut dévoilé par le député-bourgmestre de la capitale du Condroz, le comte Charles Cornet d'Elzuis et la flamme fut ranimée par Donia Widart, vice-président de la section de Houffalize et président de la sous-section de Ciney.

Dans son allocution, le président national demanda qu'on associe aux morts de Temploux, les autres Chasseurs Ardennais tombés en terre namuroise, les 12 et 13 mai 1940: un officier, 4 sous-officiers, 2 caporaux et 21 soldats, tombés à Belgrade, pour le 1 ChA; à Saint-Servais, un caporal et deux soldats du 2 ChA; deux soldats du 4 ChA à Flavinne et Namur; un soldat du 5 ChA à Rhinnes; un sergent et quatre soldats du 6 ChA à Emines et Cognelée.

Il remit ensuite la plaquette d'honneur de la Fraternelle au député-bourgmestre de Ciney.

Un repas animé et prolongé à Velaines-Jambes clôtura la journée.



1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS

LES FASTES

Les 6 et 7 mai, le 1^{er} Chasseurs Ardennais a célébré ses fastes annuels, placés sous le signe du 35^e anniversaire de la remise du Bêret Vert aux Chasseurs Ardennais d'après-guerre.

Le 6 mai à 17 h 30, avec la FNAPG qui commémorait l'anniversaire de la libération des camps, des fleurs furent déposées au monument aux morts de la ville de Marche-en-Famenne par M. Brumenil, président, et par le lieutenant-colonel Brevet d'Etat-Major Dieu, chef de Corps du 1^{er} Chasseurs Ardennais. M. Dourt représentait le bourgmestre de Marche-en-Famenne.

Un détachement sous les ordres du capitaine Maury rendait les honneurs.

Place aux Foires, le 1ChA, en collaboration avec les pompiers de la ville, exécutait des démonstrations très vivantes de pistes de cordes et de dead-ride qui furent très appréciées. La gymnastique rythmée combinée avec rondins et fusils obtint un franc succès. La soirée se termina par une course relais qui mettait en présence les équipes suivantes: St-Remacle, ARCH 1, ARCH 2, CAF 1, CAF 2, le 5^e Régiment d'Infanterie français, le 3^e Chasseurs Ardennais de Vielsalm, le 1^{er} Lanciers et le 1^{er} Chasseurs Ardennais.

L'équipe du 3^e Chasseurs Ardennais remporta l'épreuve.

Le lieutenant-colonel Brevet d'Etat-Major Dieu procéda ensuite à la remise des prix.

Le 7 mai, ce fut la traditionnelle prise d'armes qui était présidée par le général-major Depoorter, commandant la 1^{re} Division.

Parmi les personnalités, on remarquait notamment:

Le général-major Liebens, commandant la Division Entraînement des Forces de l'Intérieur, le général-major Raes, commandant la Division Mobilisation de la Force de l'Intérieur, le général-major e.r. Champion, président d'honneur de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, le colonel Brevet d'Etat-Major Gusbin, commandant la 7^e Brigade d'Infanterie Blindée, le colonel Baudot, commandant la Place de Marche-en-Famenne, M. Hubert, président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, les anciens chefs de Corps: lieutenant-colonel e.r. Forget, les colonels e.r. Lalière, Godet, Stenuit, les colonels Brevet d'Etat-Major Magon, Chabotier, Castermans et le lieutenant-colonel LeFebvre, Madame le sénateur Godinachs, M. le député permanent Barner, M. le bourgmestre Hanin, MM. les échevins Dourt et Bouchat, M. Garain, président de la Fraternelle Patton (11^e Bataillon de Fusiliers), M. le commissaire de police Antoine, les chefs de Corps des unités amies: colonel Tardy (5 RI France), lieutenant-colonel Essers (Limbourg Jagiers - Pays-Bas), les lieutenants-colonels Henriou (3 ChA), Anset (13 Li), Gelard (1 A), Barbier (2 ChA), Bat-salé (4 ChA) et Bernard (Camp de Vogelsang), les majors Vanculsem (7 Cie Rav Tpt), Detry (7 Médi), Schools (7 Mat).

M. Brumenil, président de la FNAPG et Corvatin, président de la FNI.



Le général-major Depoorter, commandant la 1^{re} Division, passe les troupes en revue.



PAN SUR LE... MOUSTIQUE

Nous avons reçu la coupure d'un article paru dans «Téléoustique» où un illustre chroniqueur (!) s'en prend notamment à notre dernier éditorial relatif e.a. à la RTB (notre bulletin y est qualifié de «peut-être très honorable»! Merci), et notamment à notre énumération des privilégiés de ladite RTB, laquelle constituerait un «amalgame... bête à pleurer» (sic).

L'éminent auteur devait avoir les yeux encore embués de larmes et le cerveau royé quand il a écrit son pensum digne des plus éminentes anthologies. Jugez plutôt: le titre, d'abord: «Et vous, ça va!» (Pourquoi pas un point d'interrogation?). Et cela continue ainsi:

«Plus ça va, moins ça change; et plus ça change, plus ça reste la même chose. Sans compter qu'en restant la même chose, cela aurait tendance à évoluer vers moins bien. Plus pire, si vous voulez... Hé! oui, il y en aurait comme ça des mille et une variations sur ce thème - développer tous azimuts avec des airs contrits, des mines triomphales, des gueules d'enterrement et des tronches rigolotes. Car, comme disait mes

voisine du dessus, un jour que je la rencontrais en bas — ce qui déjà changeait la perspective —: Vous savez, il faut bien se faire une raison, rien n'ira plus jamais mieux.»

Nous n'irons pas plus loin par crainte de vous... éblouir. Faisons cependant remarquer à ce futur académicien que «l'iron» ne découle pas de lit, comme literie, mais de litte, et qu'en conséquence, il ne s'écrit pas «liron»!

Négligeant la voisine, qu'elle soit au-dessus ou en bas, le nouveau Maunac parcourt toute l'actualité, en émettant de profondes réflexions qui le situent à un niveau mégalomane, dans le bas.

Et puis, se prenant d'un coup pour l'héritier de Malherbe, Vaugelas et Grévisse (un Gaumais!), notre bonhomme ironise, avec une légèreté d'esprit digne d'un... ptilon, du fait que nous écrivions Chasseurs Ardennais avec des majuscules et Ardennais avec deux «n»!

Apprenons-lui donc que les majuscules (qu'on appelle «capitales» en imprimerie) se justifient par la nécessité de différencier

les militaires que nous sommes des habitants de l'Ardenne qui vont à la chasse au gibier et qui sont des «chasseurs ardennais». Sait-il que les noms propres, ce qui est le cas, puisqu'il s'agit d'un corps constitué, prennent toujours une capitale, de même que les adjectifs faisant corps avec le nom et formant avec lui une locution? Certes, on pourrait écrire «ardennais» en bas de casse (minuscules en imprimerie), mais la capitale est permise par le code typographique et s'impose même parce que l'ensemble est inséparable. On peut être Chasseur Ardennais sans être géographiquement d'origine ardennaise.

D'autre part, notre censeur ignore apparemment qu'ardennais est un qualificatif dérivé du substantif «Ardenne», qui s'écrit avec deux «n» et non «Ardène», que ce mot vient du celtique «Ar-Dern» ou «Ar-Tann» (les chênes). Si notre... érudit avait lu Pétrarque, pour autant qu'il ne le confonde pas avec sa voisine. Il aurait lu, dans son récit de voyage en nos contrées qu'il a traversé l'«Arduenna Silva» où il eut d'ailleurs très peur. Au coin, pour médiocrité!

Pour la Fraternelle des Chasseurs Ardennais: le colonel e.r. Moyné, administrateur national et président de la Section 1 ChA. Les vice-présidents nationaux Schmitz, Goffart et Leuris, le secrétaire national Guiot, le trésorier national Crochet, le trésorier-adjoint Grimonster. Les présidents de section Pirlot, Etienne, Catin et Colson. M. Charlier pour le Club de Marche des Chasseurs Ardennais.

Le général-major Depoorter passa les troupes en revue.

Le Chef de Corps, après les remerciements d'usage, s'adressa ensuite à ses Chasseurs Ardennais en ces termes:

Chasseurs Ardennais du 1^{er} Régiment

La valeur d'une unité est définie en grande partie par son «Esprit de Corps» lequel reflète la motivation tant collective qu'individuelle de ceux qui en font partie.

Cette motivation se crée, elle n'est jamais acquise définitivement. Elle a besoin pour s'épanouir, mais surtout, pour orienter nos efforts vers une finalité concrète, de s'appuyer sur des valeurs solides et profondes:

- l'amour du pays qui s'accompagne de la volonté réfléchie de le défendre;
- le sens du devoir poussé jusqu'au sacrifice;
- la confiance et la fidélité à ses chefs;
- la volonté de vaincre qui passe par celle de se vaincre soi-même.

La motivation s'appuie aussi sur la tradition du Régiment laquelle permet, par l'exemple, une approche plus perceptible de ces mêmes valeurs.

Il s'agit principalement:

- des faits d'armes de nos anciens du 10^{er} Régiment de Ligne au cours de la première guerre mondiale et du 1^{er} Régiment de Chasseurs Ardennais en 1940;
- du souvenir que nous avons de ceux qui ont sacrifié leur vie dans l'accomplissement de leur devoir et des actes que nous accomplissons pour les honorer.

Mais, il s'agit aussi des efforts que des générations de Chasseurs Ardennais ont consentis, depuis l'après-guerre, pour maintenir la réputation de notre Régiment et son aptitude à remplir sa mission. Cette tradition se concrétise dans notre drapeau qui porte inscrit dans ses plis les faits d'armes les plus importants, c'est-à-dire nos citations et à sa hampe les fourragères et décorations preuves d'une bravoure appréciée et reconnue.

A toutes ces valeurs fondamentales s'ajoute notre bérêt, attribut commun à toutes les unités de Chasseurs Ardennais.

Quelle est son origine?

Que représente-t-il?

Les unités de Chasseurs Ardennais créées à partir de 1933 formèrent leur esprit de corps autour d'une mission spécifique — la défense des Ardennes — et d'un objet, le bérêt vert qui, en distinguant les Chasseurs Ardennais, permit d'en faire un ensemble homogène.

La bravoure des Chasseurs Ardennais en 1940 et leur sens du devoir dans les Ardennes, sur la Dendre et à Vinkt leur donne un prestige que leurs ennemis furent les premiers à reconnaître.

Durant l'occupation, les maquis, que de nombreux Chasseurs Ardennais animaient ou avaient rejoints, récupérèrent le bérêt vert.

A la libération, notre bérêt, symbole de résistance à l'invasisseur, était devenu partie de notre tradition.



La remise des fourragères.

Rapidement, l'Armée Belge se reconstitue et forme des bataillons de fusiliers, tous dotés du bérêt kaki.

C'est en 1946 que réapparut la première unité de Chasseurs Ardennais mais le port du bérêt Chasseur Ardennais ne fut admis qu'en 1947 après une lutte menée par notre Fraternelle et le général Dumortier contre ceux qui voulaient uniformiser à outrance contre la volonté et le droit des Chasseurs Ardennais de 40 de survivre au travers des générations futures.

J'ai donc estimé de consacrer la cérémonie de ce jour au 35^e anniversaire de la remise du bérêt vert aux Chasseurs Ardennais d'après-guerre et dans le double but:

- d'honorer ceux qui ont donné à notre bérêt sa valeur de symbole;
- vous rappeler que vous pouvez être fiers de votre bérêt mais qu'il vous impose des obligations.

Quatre emblèmes étaient présents: 1 ChA, 3 ChA, 4 ChA et 10 A.

Des gerbes furent déposées au monument des 1 et 4 ChA par le lieutenant-Colonel Batselé pour le 4 ChA, M. Hanin, bourgmestre, pour la ville de Marche, M. Hubert, pour la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, M. Garain, pour la Fraternelle Patton et le lieutenant-colonel Brevet d'Etat-Major Dieu pour le 1 ChA.

Il fut ensuite procédé à la remise de distinctions honorifiques:

- la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold II à l'adjutant-chef Goffin;
- la Décoration Militaire de 1^{re} classe au 1^{er} sergent major Sainte et aux caporaux-chefs Bleret et Bailant et la Décoration Militaire de 2^e classe au 1^{er} sergent Sermon.

La fourragère de l'Ordre de Léopold fut remise par les anciens chefs de corps du régiment et M. Hubert.



Le général-major e.r. Champion remet le trophée du meilleur challenger au soldat milicien Charles Schmitz. (Ce trophée est offert par la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Section 1 ChA).

La prise d'armes clôtura par un défilé à pied.

Démonstrations à Marche



Log P1.



Log et Riffle.



Du haut de l'échelle des pompiers 18 mètres.



Trophée du meilleur challenger pour Christian Antonis (1 Cie) et Philippe Burton (3 Cie).

Nominations

Au grade de sous-lieutenant: Bruwier, Melery, de Viron, Vander Elst.

Au grade de caporal: Chavée, Lamcline, Marlière, Dehenau, Rinaldo, Herman, Susant, Trintoloor, Lawniczak, Noelmans, Sadzot.

Commissionnements

Au grade de sous-lieutenant: de Favereau de Jeneret, Moreau, Folin.

Au grade de sergent: Hendrickx, Melchior, Scoupe, Vandenberghe, Dewaele, Lentzen, Vanderghinst, Vigneron.

Au grade de caporal: Javaux, Hernalsteene, Dellenre, Pahulycz, Marchetti, Noël.

Naissance

Marie chez Monsieur et Madame Joseph Defeche.

Distinctions honorifiques

La Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold à l'adjutant Paquet.

La Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold II à l'adjutant-chef Goffin et à l'adjutant Dillien.

La Médaille d'Or de l'Ordre de Léopold II au 1^{er} sergent Semanyzyn.

La Décoration Militaire de 1^{re} classe au 1^{er} sergent-major Sainte, au 1^{er} sergent Seutin, aux caporaux-chefs Bleret et Bailant.

La Décoration Militaire de 2^e classe au 1^{er} sergent Sermon, au 1^{er} Verjus.

Chevron d'ancienneté

Un premier chevron aux caporaux Compère, Moreau, Martin, Sauvage et aux soldats Biebuyck, Laudelout, Lenaerts, Zurglich.

Un deuxième chevron au 1^{er} sergent Verjus et aux caporaux Bouché, Marloye.

Passages

Le lieutenant Gyina au C Mob.

L'adjutant Grasser à l'Arsonal de Rocourt.

Hospitalisation

Le commandant d'administration Michel Laine, membre sympathisant depuis de très nombreuses années, a été renversé par une voiture et a eu les deux jambes fracturées. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Adresse: place Van Geluchten 15, 1050 Jette.

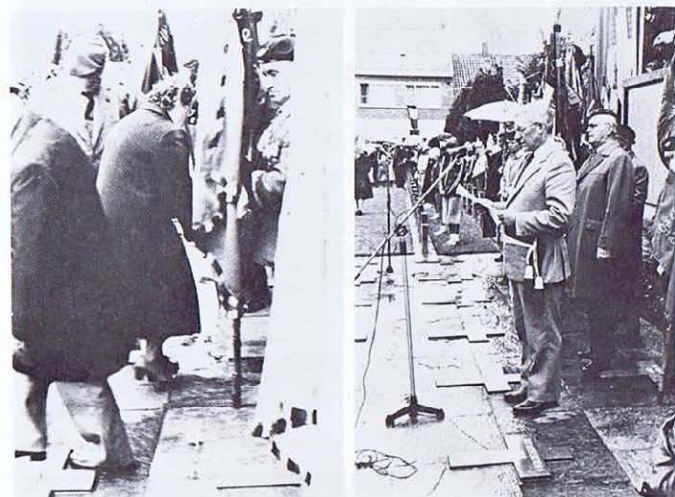
NOTRE 36^e PELERINAGE A VINKT

Plusieurs centaines de Chasseurs Ardennais, principalement des sections de Houtlailze, Marche-en-Famenne, Erezée, Huy et du Brabant, ainsi qu'une douzaine de drapeaux se sont retrouvés à Vinkt, pour la 36^e année consécutive, le dimanche 23 mai. La pluie était, hélas, une fois de plus au rendez-vous. Programme habituel: une messe dans une église archi-comble, célébrée par le doyen de Deinze, l'abbé Rooms, assisté de l'abbé Michem, curé de Vinkt. Ensuite, cortège et cérémonie au monument commémoratif avec prière, appel des morts, chants et récitation par les enfants des écoles, dépôt de fleurs et discours en néerlandais et en français par l'échevin M. l'Échevin de Rodebeke et le président national de la Fraternelle. Tous deux ont insisté sur la nécessité d'une plus grande compréhension entre les Belges et de l'unité nationale. M. Hubert a rappelé les principales étapes des retours à Vinkt, initiés par la section du Brabant en 1947; remise de la Croix de Guerre à la commune de Vinkt en 1951; inauguration du monument en 1968; inauguration de la rue des Chasseurs Ardennais en 1976. Après avoir souligné certains aspects de la bataille de la Lys, il a incité que quatre Chasseurs Ardennais reposent encore à Vinkt: René Emond de Chassepière, André Gouverneur d'Ans, Fernand Mathay de Toernich et Jean Mertens de Recht. Et il a terminé en ces termes, fort applaudi:

«Il faut écouter le message des morts et non celui des destructeurs de notre pays, au nom d'un régionalisme au service le plus souvent d'intérêts particuliers, et dont le but final est le déchirement de la Belgique. Restons attachés à l'idéal qui était le nôtre et pour lequel tant de vies ont été fauchées. Nous ne voulons pas qu'on dresse les Belges les uns contre les autres, ni qu'on établisse des barrières entre eux. Affirmons notre volonté de vivre ensemble dans le respect des libertés de chacun et dans la solidarité nationale. Ce qui compte avant tout, ce n'est pas la langue que l'on parle mais l'union des cœurs.»

Deux veuves de Chasseurs Ardennais tombés à Vinkt avaient fait le déplacement: Mme André Buron, dont le mari, le lieutenant Buron, né à Roy fut tué le 25 mai, une heure après que son commandant de compagnie, Raymond Dhuren eût été blessé à mort; Mme René Raucoir, veuve du soldat né à Feschaux et tombé la nuit du 26 au 27 mai. Toutes deux, membres de la section de Marche, furent fleuries par l'association des victimes civiles et Mme Buron déposa des fleurs au monument en même temps que le président national.

Étaient notamment présents, outre le bourgmestre de Deinze, M. Boerjan, ses échevins et conseillers, le colonel BEM Chabotier, ancien commandant du 1^{er} ChA et conseiller militaire de l'ambassadeur belge auprès de l'OTAN; le lieutenant-colonel Van Nieuwenhove, commandant le 6 ChA; le lieutenant-colonel Batselée, commandant le 4 ChA; le major Miérot, représentant le commandant du 3 ChA; les vice-présidents nationaux J. André et M. Leuris, ainsi que le secrétaire national, F. Guiot.



HUY - 25 AVRIL 1982 : UN CONGRES NATIONAL QUI FERA DATE

Dès les premières heures de la matinée du dimanche 25 avril, la ville de Huy connaissait une animation inaccoutumée. Des autocars par dizaines et de nombreuses voitures déversaient les participants à notre congrès national.

La messe

Selon la tradition, la journée débuta par un office religieux, concélébré en la collégiale Notre-Dame par M. le doyen Paquot et l'aumônier Lucas du 1^{er} ChA, qui prononça l'homélie. La partie musicale était assurée, avec talent, par un orchestre à cordes et une chorale, composés d'élèves du conservatoire de musique de la ville. L'immense collégiale s'est avérée trop petite pour contenir tous les participants.

Le cortège

Un cortège, composé d'un millier de personnes et emmené par la Royale Harmonie Concorde et Saint Martin d'Antheit, se dirigea ensuite, via le Pontia, vers le square des Récollets où le légendaire héros hutois, Colin Maillard avait revêtu sa tenue réglementaire de Chasseur Ardennais. Les congressistes furent accueillis par la Confrérie de Colin Maillard, conduite par son président, M. Legot, commandant de réserve au 6 ChA. Après les paroles de bienvenue, des allocutions, s'adressant au héros du lieu, furent prononcées successivement par les lieutenants-colonels Sacré et Van Nieuwenhove, le premier en wallon, ancien et actuel chefs de Corps du 6 ChA. Sur quoi, Colin Maillard ayant été confirmé dans son titre de soldat d'élite ChA, le lt-col. Van Nieuwenhove et le président national se virent conférer le titre de «Ecuyer de Colin Maillard», concrétisé par un collier terminé par une «mahotte». Le cortège se reforma jusqu'au monument aux morts où des fleurs furent déposées par le bourgmestre a.i. le premier échevin Thibaut, ancien du 3 ChA en 1940, et M. Hubert.

L'assemblée générale

La grande salle à deux étages de la Maison de la Culture était comble quand fut ouverte, vers midi, l'assemblée générale. Le président national souhaita la bienvenue aux participants, les remerciant pour leur fidélité et leur dévouement à la Fraternelle. Il congratula plus particulièrement les dirigeants de la section de Huy, organisateurs du congrès, et notamment le président Emile Anselme, le secrétaire-trésorier Albert Dessambre, Sabin Tousseint et Edouard Michel. Il remercia ensuite chaleureusement la ville de Huy pour son accueil et le concours apporté à la réussite de notre congrès. Spécialement,



Le cortège longeant la Meuse.

le bourgmestre Hubin, souffrant, à l'égard de qui il formula des vœux de guérison, le premier échevin Thibaut, ses collègues et les conseillers communaux. Merci aussi à la police communale, à M. le Doyen, à la chorale, à la population.

Le président salua les personnalités présentes et en excusa d'autres, notamment

PRINCIPALES PERSONNALITES PRESENTEES

- MM. Thibaut, premier échevin, bourgmestre a.i. de Huy;
Coen, sénateur;
Remacle, député, bourgmestre de Vielsalm;
- M^{me} A.M. Lizin, échevin, député européen;
- MM. les généraux e.r. Chamjoan, Bergilez;
les colonels e.r. Marlière, Borboux, Siraux, Marsin et Bodeau;
le colonel BEM Detrembleur;
les lieutenants-colonels Dieu, Barbier, Henrioul, Batselée et Van Nieuwenhove, respectivement commandants actuels des 1^{er}, 2^o, 3^o, 4^o et 6^o Chasseurs Ardennais;
les lieutenants-colonels Lefebvre, Mathen, Taymans, Sacré et Debroux;
capitaine de gendarmerie Brasseur;
Javaux, bourgmestre de martelange;
le chevalier Charpentier, vice-président honoraire de la Chambre des Représentants;
Slien et Delhalle, échevins;
Herman, Joachim, R. Lizin et Piersotte, conseillers communaux;
Davin, commissaire de police;
Brasseur, commissaire de police adjoint;
les représentants des associations patriotiques de Huy: Dantinne (Vétérans Léopold III), O. Dehalu (Vétérans Albert I^{er}), Delfosse (FNC), Dodémont (FNAPG) et Dumont (FNI).

le ministre Olivier, les généraux Liebens et Raes, les colonels Lallière, Chabotier, Van Ruychevelt et Delogne; M. Beke, président du 10^e de Ligne. Il forma des vœux à l'égard du colonel Renson, doyen d'âge du conseil d'administration, largement nonagénaire et de son... suivant d'une dizaine d'années, le colonel Borgniet, qui vient de subir deux graves opérations. Après avoir rendu hommage à la mémoire des deux administrateurs décédés durant le dernier exercice social, Gaston Eppe et Albert Lafontaine et de deux de nos huit membres d'honneur, Mme Paul van den Corput et Daniel Ryelandt, il présenta deux nouveaux présidents de sections: à Virton, Lucien Massin, succédant à René Authenne, démissionnaire pour raisons de santé et dont on espère le rétablissement; et Odon Bodeux, remplaçant à Etalle-Habay-Tintigny le major Eppe.

Dans la première partie de son discours, le président fit un rapide survol historique pour exposer comment Huy et ses abords, notamment Antheit, est devenue une des cités privilégiées dans le cœur des Chasseurs Ardennais; comment elle devint aussi une zone de recrutement des premiers bérêts verts; comment l'échelon arrière du 3 ChA se mua, à la mobilisation de 1939, en 6^e Régiment de Chasseurs Ardennais.

Le chef de Corps, le lieutenant-colonel J.E. De Smedt, qui vécut à Huy presque jusqu'à sa mort, survenue en 1972, conduisit le régiment en mai 1940, lequel se distingua particulièrement à Gottem. Le Drapeau du 6 ChA est le seul de tous les régiments de Chasseurs Ardennais à avoir échappé à l'incinération après la capitulation, ayant été enterré à Torhout où il fut retrouvé intact après la guerre, et est

Photos 1 et 4: le défilé des Bérêts verts.
2. Dépôt de fleurs par M^{me} Buron.
3. Appel des victimes civiles par l'échevin Van Nevel.

«Vers l'Avenir» du 27 avril 1982

La Fraternelle des Chasseurs Ardennais, toujours ardente et fière de l'être, a tenu, dimanche, à Huy, son 37^e congrès national. Ainsi que nous l'avons brièvement évoqué dans notre précédente édition, près de mille Bérêts verts, sur les neuf mille que compte aujourd'hui l'association, participèrent à ce rassemblement patriotique qui débuta en la Collégiale Notre-Dame par une messe solennelle conclue par MM. les abbés Paquet, doyen de Huy, et Lucas et Denne, aumôniers du 1^{er} ChA. L'office fut rehaussé par les chants d'une chorale constituée d'élèves du conservatoire de la ville.

«Vers l'Avenir» du 27 avril 1982

Il appartient à M. Hubert, président national, d'ouvrir la séance en remerciant tout d'abord les congressistes pour leur fidélité à l'idéal de solidarité et de camaraderie des ChA. Il leur exprima aussi sa gratitude pour le dévouement manifesté à l'égard de leur association. «La première fraternelle du pays par le nombre de ses affiliés».

Il rendit ensuite hommage à la section de Huy qui avait organisé ce 37^e congrès, citant particulièrement à l'ordre du jour le président local, M. Anselme et ses collaborateurs, MM. Albert Dessambre, Edouard Michel et Sabin Tous-saint.



Les groupements patriotiques étaient représentés par MM. D. Dehalu (A 1^{er}), Delfosse (F.N.C.), Dantine (L III), Dumont (F.N.I.), Dodemont (F.N.A.P.G.) et Sabin Toussaint (A.C. Huy). Honoraient également l'assemblée par leur présence: le sénateur Jules Coen, le Chevalier Charpentier, le commissaire de police Davin, A. M. Lizin député européen, le commissaire de police-adjoint Brasseur, le député-bourgmestre de Vielsalm M. Remacle, Théo Thibaut bourgmestre faisant fonction de Huy et M. Javaux bourgmestre de Martelange, les échevins Silién et Pierrotte et les conseillers Joachim, Herman, Piersotte et Lizin.

Plaidoyer pour une Belgique unie

Abordant l'aspect politique de son discours, M. Hubert réaffirma alors l'attachement inébranlable des ChA à une Belgique unie. Le président national de la Fraternelle déplora à cet égard l'exacerbation des querelles régionalistes qui menacent l'unité de la Nation. «Les facteurs de dissociation existent dans ce pays, déclara-t-il, mais les facteurs d'unité sont plus importants. Les deux tiers des ChA tombés en 1940 sont morts en Flandre pour la Belgique. Il nous appartient aujourd'hui — c'est notre de-

Vint alors la 37^e assemblée générale statutaire de l'association sans but lucratif «Fraternelle des Chasseurs Ardennais» pour laquelle toutes les sections étaient représentées. Les documents qui leur avaient été envoyés furent approuvés sans discussion et décharge de gestion fut donnée au conseil d'administration. La cotisation fédérale fut maintenue à 100 F pour l'exercice 1982-1983. On aborda les élections statutaires. Le vice-président Goffart était sortant et il y avait lieu de pourvoir au remplacement du vice-président Eppe. Comme trois candidatures avaient été régulièrement déposées, il fallut procéder à un vote au scrutin secret, à l'issue duquel Jean Goffart fut réélu et Joseph Schmitz élu. Furent également réélus par acclamations: Marcel Leuris, vice-président représentant les membres adhérents; François Guiot, secrétaire national; René Moiny, administrateur-conseiller. Furent désignés en tant qu'administrateurs représentant les sections: le colonel e.r. Derille pour Etalle; Jean Sibernal pour Arlon et Lucien Massin pour Virton.

Une modification aux statuts fut adoptée sans discussion: elle permet d'accepter en qualité de membres adhérents les résistants armés reconnus ayant porté le bérêt vert dans les maquis.

Des télégrammes de loyalisme furent envoyés au Roi et à la Reine, et au roi Léopold.

Les congrès nationaux de 1983 et 1984 auront lieu respectivement à Vielsalm et à Namur.

Le banquet

Sur quoi, vers 13 h 30, la plupart des participants gagnèrent, en marche pré-apéritive, l'immense hall omnisports où fut servi un banquet de quelque neuf cents couverts, qui contenta les plus difficiles, avec un menu excellent, un service impeccable et une atmosphère au diapason ChA. C'est tout dire, l'an prochain, à Vielsalm!



Le discours du lieutenant-colonel Van Nieuwenhove, cdt le 6 ChA.

sur lesquels sont largement calquées nos provinces. La nation lui formée sous les Ducs de Bourgogne, et la dénomination «Belgica» n'est apparue qu'à la fin du règne de Charles-Quint...

«... La Belgique, en tant que nation consciente est, de longtemps, antérieure à la Flandre, qui ne représentait que la région à l'ouest de l'Escaut, et à la Wallonie. La langue n'a joué aucun rôle, avant la seconde moitié du XIX^e siècle, dans la détermination d'un groupement politique ou national...

«Les facteurs d'unité sont plus importants que les ferments de désunion, de dissociation. De toutes façons, la géographie, l'histoire, les impératifs économiques, les interpénétrations familiales nous condamnent à vivre ensemble...

«... il nous appartient de nous faire les apôtres du devoir civique et patriotique, de l'unité nationale. Les deux tiers des Chasseurs Ardennais morts au champ d'honneur sont tombés en Flandre... Ils n'ont pas songé un seul instant qu'ils défendaient autre chose que le sol de la Belgique. Nous devons dépasser les incompréhensions, les rivalités partisans, les fanatismes linguistiques pour ne plus penser qu'à l'intérêt supérieur du pays.

«A quand un «Rassemblement des Belges» où s'exprimerait la majorité silencieuse qui veut le maintien de l'unité de la Belgique, moyennant une régionalisation raisonnable, basée sur nos traditions historiques et la solidarité? Car, nous voulons que vive la Belgique.»



Le recueillement à la mémoire des morts.

encore aujourd'hui l'emblème du 6 ChA, unité DMT dans le régiment de la province de Liège. Le président évoqua encore la mémoire de gradés et soldats du 6 ChA, morts dans la Résistance: les majors Pelzer et Le Roi, les lieutenants Tacheny et Lambert, le sergent Smal, les soldats Pisvin, d'Orchymont, Colaux, etc...

Un certain nombre de Chasseurs Ardennais furent aussi incarcérés à des époques diverses, comme prisonniers politiques, au fort de Huy.

M. Hubert en vint alors aux préoccupations qu'inspire l'avenir à court terme de notre pays. Voici quelques extraits:

«... Un pays auquel nous sommes fiers — parfois — d'appartenir, un pays que nous aimons parce qu'il est le nôtre. Un pays que certains s'acharnent à déchirer, voire à détruire, mettant en danger son existence même.

«Nous, Chasseurs Ardennais, devons affirmer notre fidélité à la Belgique, une Belgique unie, et cette proclamation ici à Huy est d'autant plus opportune qu'elle a lieu dans la cité où est né, a vécu et est mort, un des pères de notre indépendance, Joseph Lebeau, notre premier ministre des Affaires étrangères...»



«Bien sûr, se posent de nombreux problèmes, d'autant que certains s'attachent à passionner les débats, à dramatiser les situations, à gonfler les antinomies, à refuser de voir les analogies, les affinités. On va jusqu'à nier l'existence d'une nation belge... Mais, le peuple belge est le plus anciennement connu en Europe, avec le grec... Déjà avant César, plusieurs centaines d'années avant lui, notre territoire était occupé par des tribus rivales qui passaient leur temps à se chamailler, à se battre pour des riens (comme quoi, dans notre histoire, les querelles tribales sont permanentes) mais, dès qu'apparaissait un ennemi extérieur, ces tribus s'unissaient en une confédération, les BELGAE. Le nom Belgique ne viendra que beaucoup plus tard. Pas question alors de Flamands ou de Wallons.

«Petit à petit, les Belgae se sont fusionnés en nation, à partir de duchés, de comtés...



La messe.



«Baisse la tête, fier Sicambre».



25 AVRIL 1982



«Un autre Sicambre».



Le salut durant la «Brabançonne».



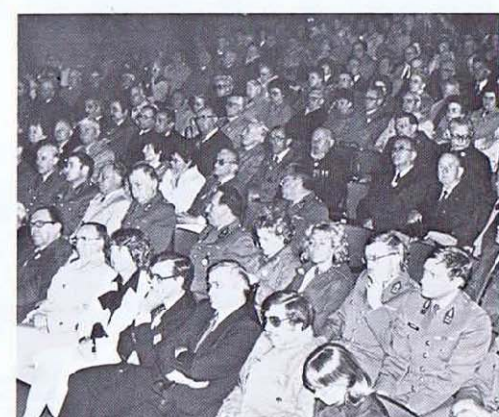
Vue partielle de l'assemblée.



Le cortège arrive au square Colin Maillard.



Discours (en wallon) du lieutenant-colonel Sacré.



Autre vue de l'assemblée générale.



Les drapeaux (40) et la foule des participants, durant les cérémonies à Colin Maillard.

voir civique — de défendre l'unité nationale contre les tendances séparatistes. A quand un rassemblement des Belges qui préconiseraient une régionalisation raisonnable, fondée sur la solidarité nationale ?»

«La Meuse-La Lanterne du 4 mai 1982

Quatre-vingt un ChA (venant du Brabant, du Luxembourg, de Namur et de Liège), décorés à Huy.

Un congrès national a réuni à Huy quelque 1.500 «bérêts verts» des ChA, dont la fraternelle regroupe en Belgique 9.000 membres contre 3.000 en 1968.

L'attachement des anciens miliciens ayant appartenu à ce corps d'armée est spectaculaire et a été évoqué tout au long du congrès.

En marge de ce congrès national de Huy, les médailles du mérite de la fraternelle, promotion 1982, ont été remises à 81 ChA appartenant à des sections des provinces de Liège, Luxembourg, Namur et Brabant.



Deux médailles d'or ont été remises à des membres très actifs de la section de Huy. M. Sabin Toussaint, président du groupement régional Huy-Waremme de la F.N.A.P.G., et Edouard Michel porte-drapeau.

Quatre médailles d'argent à MM. Robert Cornet, Léopold de Dormale, Charles Klein et Gustave Morsa.

Quatre médailles de bronze à MM. Emile Baguette, André Bolly, Adolphe L'Heureux et Marcel Kinet.

«Vers l'Avenir» du 26 avril 1982

Les «Bérêts verts» ont rendu les honneurs à Colin Maillard.

On sait que la Ville de Huy, depuis le 9 septembre 1978, parraine le 6^e ChA, une unité de réserve qui, en son temps, avait offert à Colin Maillard l'uniforme des «Bérêts verts». C'est pourquoi, au cours des festivités de dimanche, les ChA ont rendu les honneurs au héros légendaire hutois qui pour la circonstance, avait revêtu la tenue militaire.

Le colonel Sacré, ancien chef de corps du 6^e ChA, prit la parole, en wallon, pour souhaiter que s'affermissent encore les liens d'amitié entre la ville de Huy et le 6^e régiment. Il exprima le vœu que le 6^e ChA ait à cœur de conserver Colin Maillard dans ses rangs.

Les photographes du congrès national sont de Joseph Degée et Marcel Leuris.

Le colonel Van Nieuwenhove, commandant actuel du 6^e ChA, fit observer que la recrue Colin Maillard était une forte tête qui avait fait des siennes en disparaissant mystérieusement lors de son incorporation en 1978. On avait parlé d'un enlèvement perpétré par un obscur groupement anarchiste. Cependant, fit valoir le colonel, la recrue hutoise peut afficher de brillants états de service. Il défendit vaillamment le Pays de Liège contre l'envahisseur. Mais son plus beau titre de gloire est, sans conteste, de s'être militairement illustré dans la plaine de Leumont, à Anthelil, à l'endroit où devait être construite, en 1936, la caserne-berceau du 6^e ChA. Ici l'histoire rejoint la légende.

Pour ces bonnes paroles, M. Charles Legot, président de la Confrérie hutoise instituée pour perpétuer la mémoire du héros hutois, remit au

colonel Van Nieuwenhove, l'insigne d'écuyer de Colin Maillard. Cette même distinction fut offerte à M. Hubert, président national de la Fraternelle des ChA.

«La Meuse-La Lanterne» du 27 avril 1982

La partie académique, à la maison de la Culture de Huy, permit à M. Hubert, président national de la Fraternelle des ChA d'exprimer sa loi en l'avenir et en la jeunesse de notre pays à qui est confiée l'unité nationale, et la liberté au sens le plus large du terme avec le respect dû à autrui qu'elle inclut dans son application. M. Hubert mit également l'accent sur l'esprit de combativité qui doit régner dans tous les secteurs de la Belgique, tant sur le plan économique que sur le plan national. Le président national rappela à l'assistance «qu'un ChA flamand est un ChA tout comme un ChA wallon».

Après ce chaleureux discours, les participants gagnèrent le hall annexe où avait lieu le déjeuner de l'amitié. Là, encore, ils furent plus de neuf cents.

Parmi les personnalités présentes, on relevait les noms de M. A. Hubert, président national et M. Anselme, président hutois de la Fraternelle des ChA, les généraux Champion et Bergliez, les colonels Henriou, Siraux, Barbier, Sacré, Merlière, Dotrembleur, Lafévre, Batselot, Borboux, Moigny, Dieu, Debroux, Belche, Mathen, Mersin, Godet, Taymans, Van Nieuwenhove, et le capitaine de gendarmerie Brasseur.

TELEGRAMMES

A Leurs Majestés le Roi et la Reine
Château de Laeken
1020 BRUXELLES

La Fraternelle des Chasseurs Ardennais, tenant congrès national à Huy, adresse à Leurs Majestés le Roi et la Reine l'expression de son inébranlable fidélité. Elle réaffirme son attachement à l'unité de la Belgique, sous l'égide du Roi.

Albert HUBERT, Président national.

A Sa Majesté le Roi Léopold
Domaine d'Argenteuil
1410 WATERLOO

Les Chasseurs Ardennais, réunis en congrès national à Huy, expriment à Votre Majesté leur profond respect et l'assurance de leur fidèle souvenir.

Albert HUBERT, Président national.

Maison Militaire du Roi

Le 29 avril 1982
N° C11/582

Monsieur le Président national,

Le Roi et la Reine ont été très sensibles aux sentiments d'inébranlable fidélité et d'attachement que vous leur avez exprimés à l'occasion du congrès national à Huy de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

Leurs Majestés me chargent de l'honneur de vous transmettre, ainsi qu'à tous ceux dont vous vous êtes fait l'interprète, leurs sincères remerciements.

Veillez agréer, Monsieur le Président national, l'assurance de ma considération très distinguée.

Colonel BEM CHARLIER,
Chef de la Maison Militaire du Roi

A Monsieur Albert HUBERT
Président national de la Fraternelle
des Chasseurs Ardennais
Rue Gabrielle 59
1180 - BRUXELLES

Domaine d'Argenteuil
1410 Waterloo, le 26 avril 1982

Monsieur le Président,

Le Roi Léopold a pris connaissance du télégramme de respect et de fidélité dans le souvenir que les Membres des Fraternelles des Chasseurs Ardennais ont tenu à Lui adresser à l'occasion de leur congrès national à Huy.

Le Roi Léopold a été particulièrement sensible à ce témoignage de loyalisme et m'a chargé de vous transmettre, ainsi qu'à ceux dont vous vous êtes fait l'interprète, ses sincères remerciements.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Colonel B.E.M. Baron van CAUBERGH
Aide de Camp du Roi Léopold

Monsieur Albert HUBERT
Président National des Fraternelles
des Chasseurs Ardennais
Rue Gabrielle 59
1180 Bruxelles

MEDAILLES DU MERITE DE LA FRATERNELLE Promotion 1982

Médailles d'or (2)

Section de Huy

- Sabin Toussaint
- Edouard Michel, porte-drapeau



Sabin Toussaint



Edouard Michel

Médailles d'argent (21)

Section d'Arlon

- Alphonse Collette, secrétaire
- Auguste Decker, Arlon
- Marcel Darche, Arlon
- Pierre Steimes, Heinstert

Section de Bastogne

- Kléber Cady, secrétaire-trésorier adjoint

Section du Brabant

- Auguste Colle, trésorier

Section de Houffalize

- Alphonse Ansiaux, vice-président, Sart-Custinne
- Alexis Bihain, Graide
- Augustin Delneville, Soy
- Victor Zune, Lamormenil, Dochamps

Section de Huy

- Robert Cornet
- Léopold de Dormale
- Charles Klein
- Gustave Morsa

Section de Marche-en-Famenne

- Emile Dumont, secrétaire-trésorier Marche
- Florent Bouche, Marche
- Léandre Laloux, Marche
- Jean Rochette, Waha

Section de Namur

- Joseph Tonnoir, Fallais

Section de Saint-Hubert

- Edmond Collin, Saint-Hubert

Section de Virton

- Julien Jacqmin, porte-drapeau

Médailles de bronze (60)

Section d'Athus

- Georges Agarand
- Roger Biot
- Emilien Clause
- Albert Frankart
- Jean-Pierre Kariger
- Victor Schmeler

Section de Bastogne

- Joseph Burnon, Remichampagne-Hompré
- Albert Lalande, Longvilly
- Roger Martin, Bourcy-Longvilly

Section de Bertrix

- Georges Connerotte, Rossart
- Eugène Delosse, Orgeo
- Justin François, Biourges
- Marcel Piquard, Orgeo
- Charles Rausch, Orgeo
- Ghislain Sac, Orgeo

Section de Bouillon

- Jacques Arnould, Overijsse
- Jean Baugard, Pussemange-Sugny
- Maurice Body, Les Hayons
- Joseph Corbiau, Bouillon
- Gaston Devouge, Poupehan
- Paul Gregoire, Poupehan
- Cyrille Godelaine, Bouillon
- Emile Molitor, Bouillon
- Victor Nicolas, Bellevaux
- Albert Petit, Bellevaux
- Jean Porrier, Corbion

Section du Brabant

- Eugène Wauters, secrétaire

Section de Houffalize

- Victor Deville, Buret-Tavigny
- Anatole Evrard, Buret-Tavigny
- Albert Giard, Hautfays

— François Janty, La Roche

- Nicolas Javaux, Lesse-Redu
- Albert Masson, Achouffe-Wibrin
- Edmond Michaux, Rienne
- Joseph Michel, Nadrin
- Albert Montfort, Sommerain-Mont
- Alphonse Montfort, Sommerain-Mont
- Georges Saint, Sart-Custinne

Section de Huy

- Emile Baguette
- André Bolly
- Marcel Kinet
- Adolphe L'Heureux

Section de Marche-en-Famenne

- Joseph Bastin, Marche
- Ghislain Boulanger, Thisnes
- Albert Collin, Marche
- Jules Comblin, Thynes
- Emile Gaignaux, Aye
- René Génin, Marche
- Albert Kimpter, Marche
- Paul Otto, Marche

Section de Namur

- Fernand Nobluez, Waremme

Section de Saint-Hubert

- Max Dessoy
- Ghislain Gérard
- Jean Maron
- Victor Thill

Section de Vielsalm

- René Fraiture, Vielsalm

Section de Virton

- Camille Fénot
- Marcel Forget
- Roger Nélisse

Section 1 ChA

- 1^{er} Sergent-Major Arthur Renard



3. CHASSEURS ARDENNAIS

FASTES REGIMENTAIRES ET REMISE DE COMMANDEMENT

Les fastes et la remise de commandement auront lieu le 24 septembre à Vielsalm.

Le programme de la journée est le suivant : A partir de 9 h, journée «Portes ouvertes» avec les finales des compétitions sportives, démonstrations et exposition de matériel.

A partir de 11 h30, déjeuner commun au quartier.

A 14 h 30, hommage au monument des 3 et 6 ChA à Vielsalm.

A 15 h, prise d'armes dans le parc communal de Vielsalm.

Au cours de la prise d'armes, le LtCol BEM Mathen sera reconnu comme 19^e Chef de Corps du Régiment.

A l'issue de la prise d'armes, le nouveau Chef de Corps défilera dans les rues de la ville en tête de son bataillon.

Un vin d'honneur sera ensuite servi au pensionnat du Sacré-Cœur et des lunches seront organisés au quartier et au pensionnat.

Les membres de la Fraternelle ne recevant pas d'invitations individuelles pourront s'inscrire au déjeuner et au lunch au quartier.

Les frais de participation sont fixés à FB 100 pour le déjeuner et FB 300 pour le lunch à verser au CCP N° 000-0183887-72 de la Tabagie des Sous-Officiers du 3 ChA.

Activités principales

Du 16 au 18 mars 1982, le Pl Mor 4^e 2 a effectué des tirs à Elsenborn.

Du 13 au 23 avril 1982, le Bn a fait un camp à Vogelsang au cours duquel un FTX a eu lieu du 20 au 23.

Le 29 avril 1982, un détachement commandé par le Lt Col BEM Henrioul ainsi que le drapeau ont accueilli à Mons le Président de la République du Portugal, M. Eanes, en visite officielle.

Du 12 au 19 mai 1982, la 3^e Cie a participé à la garde de la centrale de Tihange.

Du 26 mai au 2 juin 1982, la Cie EMS a fourni la garde de l'aérodrome de Zaventem.

Le 10 mai 1982, eut lieu une marche bataillon de Chabrehez à Vielsalm en passant par Lierneux et Rochelival.

Le 11 mai 1982, le Bataillon se classa 3^e sur 14 en groupe A du Challenge Div Trg.

Le 19 mai 1982, au Challenge Gailly, le 3^e ChA se classa 13^e sur 98 en catégorie Seniors.

Le 28 mai 1982, une délégation du bataillon participa à la Marche de l'Armée et se classa 10^e sur une cinquantaine d'équipes.

Mise en fonction au sein du Corps

Le 15 mars 1982, l'Adjt Chef Dcnay a été mis en place d'Adjt de Corps en remplacement de l'Adjt Chef Vandenmeersche, atteint par la limite d'âge.

JOURNEE SOUVENIR LE 10 MAI 1982



Le Lt Col BEM Henrioul, le Gén. Maj. et Champion et M. le Bourgmestre Mathurin s'inclinent au monument de Chabrehez.



Le Cdt Liégeois, le Lt Col BEM Henrioul et M. l'échevin Torlet, représentant le Bourgmestre de Trois-Ponts au monument de Rochelival près du chemin de fer.

Le 10 mai 1982, le 3 ChA avait invité les écoles, les mouvements de jeunesse, les administrations communales et les associations patriotiques des environs de Vielsalm et Houffalize pour parcourir avec lui la région d'Ardenne où plusieurs de ses soldats sont tombés le 10 mai 1940.

La journée commença par un bref hommage et un dépôt de fleurs au monument de Mont-Le-

Ban où tomba le Cpl Esser. A 9 h 45, le Capt Déloin exposait devant le bataillon et les invités la situation de la 3^e Cie à Chabrehez et la façon dont le combat s'y est déroulé. Les marcheurs se mirent alors en route vers la Baraque de Friture et Liernaux. Vers 13 h, ils atteignirent Arbrefontaine et pendant une heure, ils purent déjeuner et se désaltérer. C'est vaillamment que la troupe, accompagnée d'écoliers et d'anciens, se remit en route vers Rochelival où



M. le Président Hubert, le Lt Col BEM Henrioul, le Gén. Maj. et Champion et M. l'Echevin Gilson fleurissent le monument des 3 et 6 Chasseurs Ardennais à Vielsalm.

A l'arrière-plan, les anciens chefs de Corps, les Col BEM et Peiterkanne, Col de Derille, Col BEM Detrembleur, Lt Col BEM Brisy, Lt Col Belche, Lt Col de Borbecux et le Lt Col Bertrand ainsi que le Lt Col BEM Van Nieuwenhove, Comd 6 ChA.



Un nouvel Adjudant de Corps



Les deux adjudants de Corps qui viennent de se remettre le stick. A gauche, l'Adjt chef Donnay, à droite l'Adjt chef Vandenmeersche.

Le 3 ChA et le Président du Portugal

Le 3 ChA a été désigné pour fournir un détachement d'honneur à Mons à l'occasion de la visite officielle de M. EANES, Président de la République du Portugal. Le Président EANES passe les troupes en revue.

devait avoir lieu, comme à Chabrehez, une cérémonie d'hommage aux monuments des Chasseurs Ardennais avec explication par le Lt Dengis ces combats du 1^{er} Pl de la 5 Cie. La marche se poursuivit donc et, après avoir parcouru un total de 32 km, Vielsalm les accueillit et ce fut alors la dernière cérémonie de la journée devant le monument des 3 et 6 ChA à Vielsalm.

Une courte prise d'armes se déroula alors dans le Parc communal de Vielsalm au cours de laquelle furent remises plusieurs distinctions honorifiques et, moment émouvant, le bataillon prit alors congé de son Adjudant de Corps, l'Adjudant Chef Vandenmeersche. Celui-ci fut Adjt de Corps pendant quinze ans au 3 ChA et vient d'être admis à la pension. Le Chef de Corps accueillit ensuite l'Adjt Chef Donnay, qui succédera à l'Adjt Chef Vandenmeersche comme Acjt de Corps.

La troupe et les invités remontèrent ensuite au quartier où un drink et une collation furent servis à tous.

Camp bataillon et manœuvre en RFA du 13 au 23 avril 1982

Le 13 avril, tout le Bataillon, y compris les recrues incorporées le 1 avril, se rendaient à Vogelsang pour un camp de tir et d'entraînement. Le 20, tandis que les recrues poursuivaient leur instruction de base, les organiques de l'unité, réveillés avant l'aube par une alerte, se rendaient dans une zone de dispersion dans la région de Duren.

Pendant trois jours, diverses opérations furent menées contre un plastron composé notamment d'un peloton du 1^{er} ChA. Au cours de cette manœuvre, eurent lieu un franchissement d'assaut de nuit du lac de Vogelsang en collaboration avec le 3 Gn qui était présent avec son personnel et ses bateaux d'assaut, ainsi que des opérations hélicoptères. Cinq hélicoptères CH 53 de l'armée allemande transportèrent ainsi en plusieurs lifts l'EM Tac du Bn, le peloton éclaireurs et une Cie de Fusiliers de Duren à Vogelsang. Les jeeps furent aussi transportées de même que l'unimog du peloton éclaireurs qui, lui, fut suspendu par un harnais spécial.

Un hélicoptère du type alouette II était mis à la disposition du Comd Bn pendant toute la manœuvre. Ce fut ainsi un bon exemple de collaboration inter-armes et inter-armées.



Au cours d'un FTX Bn, une Cie Fus. est transportée à bord d'hélicoptères CH53 de l'armée allemande.



L'Unimog du Peloton éclaireurs est transporté sous le ventre de l'hélicoptère.

Arrivées

Le 10 février 1982, le Med Adjt Cor Visse est venu de ERSM.

Le 15 février 1982, le Sdt VM Sellier est arrivé de 5° TTr.

Le 22 février 1982, le Sdt VM Vanderbracht est venu de 4° Cie MP.

Le 26 février 1982, les Adjt Cor Brock, Henkes, Hornick et Wouters sont venus de l'EI.

Le 8 mars 1982, le Lt Dumont est venu de 1° ESO.

Le 1 mars 1982, le Maj Miérot est venu de SGR pour remplacer le Maj Evvard dans la fonction de Comd 2d. Celui-ci vient en effet d'être désigné pour le CI N° 1.

Le 8 avril 1982, le Sdt VM Saey est arrivé de ERSM.

Le 31 mai 1982, l'Adjt Com Piette est venu de EAA.

Départ

Le 15 mars 1982, le Capt Marc est passé à Placé et Camp d'Elserborn.

Commissionnement

Le 1 mars 1982, le Dan Adjt Cor Lenoir a été commissionné au grade de Slt. Ont été commissionnés au grade de Sgt CSOR, les Cpl CSOR Courtois, Georges, Sizaire, Soldevilla, Marchettini, Favauge, Verhelst, Reenaers, Chcprix, Plateau, Lenoble, Papy et Renier. Le 15 mars 1982, le Cpl CSOR Tortolani a été commissionné au grade de Sgt CSOR.

Le 1 mars 1982, le Sdt Mil Bourlet a été commissionné au grade de Cpl, ainsi que les Sct Mil Schulzen et Schmetz.

Le 1 avril 1982, le Sdt Mil Richter a été commissionné au grade de Cpl et le 1 mai 1982, le Sdt Mil Roth.

Le 1 mai 1982, les Cpl CSOR Franssen, Demolonne et Guillaume ont été commissionnés au grade de Sgt CSOR.

Nominations

Le 3 février 1982, les Slt Mil Brasseur, Cornet et de Kerchove d'Ousselghem ont été nommés Slt Res.

Le 26 mars 1982, les 1° Sgt Maj Schmitz et Massoz ont été nommés Adjt.

Brevet militaire

Le brevet militaire a été octroyé aux Sgt CSOR Nysen et Sdt Mil Lorent, Vanderschueren et Generol.

Décès

Le 27 avril 1982, le Sdt Mil Caprasse est décédé des suites d'un accident de voiture alors qu'il était en permission.

Nous présentons à sa famille et à ses proches nos condoléances émues.

| CHASSEURS ARDENNAIS TOMBES AU CHAMP D'HONNEUR PENDANT LA CAMPAGNE DE 1940 XXI 20^e D'ARTILLERIE (Régiment d'Artillerie des Chasseurs Ardennais) | | | |
|--|---------------------------|-------------------------|---|
| Noms et prénoms | Lieu et date de naissance | Matric. Grade et classe | Tombé le... à... |
| I Gr. EM | | | |
| DUSSART Roger, L.J. | St-Martin 10-7-19 | Sdt M 38 | 10 Riemst |
| LEMAIRE Théodule, A.E. | Haut-Fays 2-3-16 | Sdt M 36 | 10 Riemst |
| LEPINOIS Marcel, E.R. | Corbion 28-6-14 | Sdt M 33 | 10 Riemst |
| PARISSE Albert | Mellier 1-7-13 | Mdl 33 | 10 Arlon |
| POSSEM Mathieu, H. | Teuven 25-10-19 | Sdt M 39 | 10 Riemst |
| I Gr. 1 Bie | | | |
| DEGAUQUIER Célestin, J. | Quaregnon 23-12-19 | Sdt M 39 | 10 Zichen-Zussen-Bolder |
| HALLET Marie, A.C. | Offagne 21-12-00 | Lt rés. | 10 Zichen-Zussen-Bolder Blessé le 10, décédé le 11 |
| I Gr. Bie non précisée | | | |
| HALIN André, J. | Marche 19-1-09 | Sdt M 28 | 10 Riemst |
| II Gr. 4 Bie | | | |
| DALCO Albert, L.E. | Couvin 31-5-00 | Cdt | 10 Veldwezelt |
| DEVRESSE Omer, L.A. | Graide 2-4-18 | Sdt M 37 | 10 Veldwezelt |
| LENELLE Justin | Aubange 18-10-15 | Sdt M 35 | 10 Veldwezelt |
| MONFORT René, T.J. | Bihain 5-6-12 | Sdt M 32 | 10 Veldwezelt |
| MOREAU Ignace | Quaregnon 18-4-20 | Sdt M 39 | 10 Veldwezelt |
| LAURENT Louis, J.J. | Poupehan 17-2-14 | Sdt M 34 | 10 Veldwezelt |
| BAUDET Germain, F. | Quaregnon 8-10-10 | Mdl VC | 20 Maastricht |
| II Gr. 6 Bie | | | |
| STAUWONT Octave, H.A. | Nivelles 24-10-19 | Sdt M 39 | 10 Rosmeer |
| III Gr. EM | | | |
| LAVERDISSE Albert, F.G. | St-Servais 30-6-16 | Sdt M 37 | 10 Rosmeer |

(A suivre)

N.B.: Observations éditoriales à adresser au Président National.

LA 2^e DIVISION DE CHASSEURS ARDENNAIS depuis son origine jusqu'au 22 mai 1940

(Suite du précédent numéro).

par Georges HAUTECLER (†)

— A la mi-avril, les régiments reçoivent 3 vieux tracteurs Carden Loyd Utility en mauvais état et 3 canons de 47 mm, au lieu de 4 comme prévu.

Chez les Chasseurs Ardennais, on peut compter sur la bonne volonté de tous; aussi le travail réalisé de septembre 1939 à mai 1940 est remarquable.

Dès le début de novembre 1939, un centre d'instruction divisionnaire est créé à Huy. Tous les officiers et sous-officiers de réserve y sont détachés successivement et s'y familiarisent avec leur armement et son emploi. Un officier du génie y donne un cours d'artificier-pionnier fort complet. De retour dans leurs unités, les gradés y diffusent l'enseignement reçu au centre.

Le général Ley n'est pas un fanatique de la guerre de tranchée et il impose l'alternance de deux jours de travaux à la position et deux jours d'instruction et de manœuvres. Il utilise au maximum les installations du champ de tir de Tihange et ordonne la création de champs de tir de fortune pour les unités trop éloignées de Tihange.

Après l'alerte du 13 janvier 1940, la Division reprend le sous-secteur d'Andenne, mais abandonne la défense de la Meuse à l'est de Huy.

Le 10 mai à 0 heure 30, la Division reçoit l'ordre suivant:

«Alerte générale pour les états-majors et les troupes qui doivent occuper sans délai leurs positions. Les permissions sont supprimées, les militaires en congé seront rappelés».

Le quartier-général de la Division se porte à son emplacement de guerre, à Héron, à 6 kilomètres au nord de la Meuse. Vers 7 heures 30, de Héron, on aperçoit de nombreux parachutistes largués aux alentours. Des troupes envoyées sur les lieux ramènent les parachutes et des mannequins bourrés de paille et revêtus d'uniformes kakis.

A 10 heures, apparaissent les éléments de reconnaissance du Corps de Cavalerie français. Une heure plus tard, arrive le général français Lacroix, commandant la 3^e Division légère mécanique. Ce général annonce qu'il va renforcer la position des Chasseurs Ardennais de 2 bataillons de mitrailleurs.

Le 11 mai, la journée est calme mais, à 21 heures, arrive l'ordre assez inattendu de se replier sur la position fortifiée de Namur et d'y occuper le secteur Cognelée-Gelbressée, face au nord. A 23 heures, les Chasseurs Ardennais abandonnent à regret la position qu'ils avaient si bien organisée et ont amené leur marche de

nuît vers l'ouest. C'est le cœur gros qu'ils croisent les colonnes de chars français montant vers la bataille.

Au matin du 12 mai, les Chasseurs Ardennais s'installent sur la position désignée et constatent qu'elle est à peine ébauchée: il faut, malgré la fatigue de la marche de nuit, se mettre à remuer la terre. Vers la fin de la matinée, le général Ley reçoit l'ordre de se porter en une nouvelle marche de nuit sur le front Rhisnes-route de Louvain, face à l'est. Il fait immédiatement suspendre les travaux et ordonne de mettre les hommes au repos.

A 13 heures, la compagnie de canons de 47 mm tractés de la 8^e Division d'infanterie, commandée par le capitaine Dorman, passe en renfort à la 2^e Division de Chasseurs Ardennais, qui répartit les 12 pièces entre ses régiments.

Au début de l'après-midi, le général Ley se rend au fort d'Emines, qui lui a été désigné comme emplacement pour son poste de commandement. Il constate que le secteur désigné est protégé par une ligne d'éléments Cointet anti-chars, mais qu'à cela se borne l'organisation de la position. A l'issue de la marche de nuit, les régiments devront creuser leurs tranchées.

Le 13 mai, la 2^e Division de Chasseurs Ardennais constate qu'elle est complètement isolée: les Divisions françaises, en effet, s'installent plus à l'ouest, le long du chemin de fer Namur-Bruxelles. Dans l'après-midi, la Division reçoit l'ordre de regagner le secteur qu'elle a quitté la nuit du 12 au 13, où elle se trouvera aux ordres de la 5^e Division nord-africaine. Par une nouvelle marche de nuit, elle regagne cette position.

Au matin du 14 mai, la 2^e Division se trouve pour la 1^{re} fois en position sur 2 échelons. Elle est doublée par la 5^e Division nord-africaine et apprend que la 2^e Division légère mécanique occupera le même secteur à l'issue de sa retraite de la Méhaigne. Ici donc, tandis qu'à Sedan, une division médiocre occupe un secteur démesuré, trois excellentes divisions sont superposées sur le terrain!...

Sur cette position encombrée de défenseurs, la nuit est bruyante de tireries désordonnées.

Le 15 mai, vers 5 heures, le colonel Mesny, commandant l'infanterie de la 5^e Division nord-africaine prévient le général Ley que son unité vient de recevoir un ordre de retraite. Ley prévient le VII^e Corps d'Armée belge, installé à la citadelle de Namur, où l'on se montre fort étonné. Ley cependant se prépare.

Il ordonne aux avant-trains d'artillerie qui se trouvent à Salzinnes (à 10 kilomètres de la position) de rejoindre immédiatement leurs batteries et aux commandants d'unité de charger sur les camions tout ce qui n'est pas absolument nécessaire au combat.

A dix heures, il reçoit l'ordre de se replier sur l'Orneau à partir de 11 heures.

N'ayant pas le temps de regrouper sa compagnie, le capitaine Dorman décide que les pièces de 47 mm se replieront avec les unités qu'elles renforcent.

D'après le général Ley:

«la route Namur-Nivelles est encombrée par quantité d'unités n'appartenant pas à la Division: troupes de la position fortifiée de Namur, formations de défense terrestre contre avions, troupes auxiliaires du génie, etc., sans compter les civils fuyant l'invasion. Il est pratiquement impossible de maintenir en ordre les colonnes de marche, ni de maintenir les précautions anti-aériennes les plus élémentaires...».

Vers 20 heures, le général Ley apprend qu'il doit continuer la retraite jusqu'à la région de Frasnes-loz-Gosselies, soit une marche de nuit de 20 kilomètres succédant à une marche de jour de 22 kilomètres. Les officiers du quartier général sont immédiatement envoyés prévenir les unités en déplacement. La direction de marche des unités belges est perpendiculaire à celle suivie par les Français, ce qui va accroître la confusion.

A Frasnes, le général Ley, sans nouvelles du VII^e Corps d'Armée belge, est sur le point de rattacher directement sa Division à l'Armée française, mais il ne veut pas prendre une telle décision sans avoir tout fait pour retrouver son Corps d'Armée. De plus, l'Armée française est elle-même dans la plus grande confusion.

Cette retraite de la nuit du 15 au 16 mai finit être fatale à la 2^e Division de Chasseurs Ardennais. En effet, le général Ley écrit:

«... à chaque carrefour où nous croisons des troupes françaises, les agents de circulation ordonnent aux nôtres de se replier vers le sud-ouest avec eux, prétendant que nous nous dirigeons vers l'ennemi. Certains croient à une modification des ordres et l'on voit des unités en ordre parfait, commandées par des officiers excellents, obéir de bonne foi. Cela prouve que les postes de police de route français n'ont pas été prévenus de notre mouvement et certains mettent tout en œuvre pour le contraire, y compris l'intervention d'armes automatiques. Nous rassemblons tout ce que nous pouvons trouver d'officiers, de gendarmes, d'estafettes à molo ou en auto, pour tenter de rejoindre les égarés à Charleroi et leur donner la consigne de regagner leur unité, soit à Braine-le-Comte où nous nous rendons, soit à Audenarde dans 2 ou 3 jours».

Le 16 mai vers 7 heures, le capitaine Oloffe, de l'état-major du général Ley, signale qu'il a retrouvé le commandant du VII^e Corps au château de Tarvisée, au sud de Wayaux. Le général Ley s'y rend et apprend que l'ordre du G.C.G. belge est bien de rejoindre l'Armée belge dans la région d'Audenarde.

(fin au prochain numéro)

LA PROGRAMMATION 1981-1982 enfin en application

Le *Moniteur* belge du 17.6.1982 a publié une loi, datée du 3 dito, «insérant de nouvelles dispositions dans la législation relative aux victimes de la guerre». Nous avons analysé le projet de loi en page 22 de notre numéro 128.

Certaines mesures seront mises en application d'office. D'autres doivent faire l'objet

d'une demande, à introduire, le plus souvent, dans les trois mois de la promulgation de la loi, si l'on veut bénéficier de la prise de cours la plus favorable.

Voici une synthèse aussi concrète que possible, étant entendu que nous nous tenons à la disposition des lecteurs qui souhaiteraient obtenir des précisions.

A. Mesures accordées d'office

- Application, à partir du 1.4.1982, à concurrence de 20 %, du principe de la proportionnalité par rapport au taux de 100 %, des pensions inférieures à ce dernier.
- Adaptation en conséquence et à même date des pensions des invalides du temps de paix.
- Alignement, à partir du 1.4.1981, des pensions 1940-1945 des invalides à 100 % ou plus sur celles des invalides 1914-1918 et adaptation, en conséquence, des pensions des veuves au taux maximum et de celles des invalides du temps de paix.
- Octroi, à partir du 1.1.1981, d'une invalidité forfaitaire de 10 % à certains FG de 1914-1918.
- Suppression, à partir de la promulgation de la loi, de la révision quinquennale pour les invalides 1940-1945. La pension d'invalidité est donc acquise désormais d'emblée à titre définitif mais des échelles dégressives ou progressives peuvent rester maintenues. Disposition non applicable aux demandes de pension ou de révision dont l'effet se situe avant le 1^{er} juillet 1976.

B. Avantages qu'il faut demander

- Invalidité forfaitaire de 20 %, à partir du 1.1.82, aux prisonniers politiques 1940-1945 ayant subi une captivité totale d'une durée de six mois au moins. Demande par lettre recommandée à l'Administration des Pensions, place Jean Jacobs 10, 1000 Bruxelles, à introduire avant le 17.9.82. Sinon, prise de cours reportée au premier jour du mois qui suit l'introduction de la demande. Les P.P. dont l'évaluation et l'imputabilité par présomption d'origine de maladies dues à la captivité a été rejetée précédemment peuvent solliciter la révision, en introduisant une demande aux mêmes conditions que B1.
- Pension d'office, quelle que soit la cause du décès ou la date du mariage, pour autant qu'il ait duré un an au minimum, aux veuves et enfants d'invalides qui, pendant l'année précédant le décès, ont été titulaires d'une pension à 100 % au moins.

Idem pour les veuves ou orphelins des invalides à 150 % au moins, et qui décèdent avant l'âge de 65 ans et qui étaient titulaires d'une pension pendant la période de six mois précédant le décès. Ce dernier avantage vaut aussi pour 1914-1918. Prises de cours: 1.1.81 si la demande est introduite avant le 17.9.82 et que le décès est intervenu avant le 1.1.81, évidemment; sinon, le premier jour du trimestre civil se situant entre le 1.1.81 et le 17.9.82.

- Abaissement à 60 ans au lieu de 65 ans de l'âge minimum pour obtenir la rente du mobilisé et ce à partir du 1.1.81 pour celui qui avait atteint 60 ans à cette date ou le premier jour du mois qui suit l'arrivée à 60 ans. Toujours, à condition d'introduire la demande, par lettre non obligatoirement recommandée — mais cela est préférable — à l'Administration des Pensions avant le 17.9.82; sinon premier jour du mois qui suit l'introduction ou l'arrivée à 60 ans.

Victimes civiles

Le *Moniteur* du 29 juin a publié la loi qui concerne les victimes civiles. Nous avons énoncé le projet dans notre n° 128. Pour les résistants au nazisme des cantons de l'Est (régions annexées), il y a possibilité d'introduire des demandes ou révision du statut de reconnaissance nationale, dans les six mois de la promulgation de la loi. Idem pour les déserteurs de la Wehrmacht (Demande en franchise postale à la Direction des Statuts, Square de l'Aviation 31, 1070 Bruxelles). Même possibilité pour la rente viagère, avec effet au 1.1.1977. Etc. Il n'est pas possible d'entrer dans les détails.

A.H.

Répartition linguistique des victimes de la guerre

En 1979, il y avait 2.042 militaires invalides de la première guerre mondiale à dossier néerlandophone et 2.270 francophones. Pour les veuves et orphelins, respectivement 3.380 et 5.442.

En ce qui concerne la guerre 1940-1945, 8.439 invalides militaires N et 54.242 F; veuves et orphelins: 4.360 N et 12.087 F; victimes civiles: 8.915 N et 8.464 F. Il ne s'agit pas d'une répartition par région. Les individus ont encore le choix de la langue pour la procédure de leurs dossiers.

LES PENSIONS DE GUERRE

La nouvelle Caisse nationale des Pensions de Guerre (C.N.P.G.) — dont la direction administrative est assurée désormais par M. R. Dugot qui a succédé à M. R. Carovis — a publié en mai son rapport relatif à l'exercice 1981. C'est là un document dont les indications sont fort précieuses pour tous ceux qui s'intéressent aux problèmes des réparations aux victimes des guerres.

Au cours de l'année considérée, les pensions et rentes trimestrielles ont été indexées à trois reprises, et la Caisse a pris en charge 14.452 nouvelles pensions et rentes dont 10.409 AP et 4.043 pour les victimes civiles. Il faut ajouter 25.343 nouvelles rentes de mobilisation entre le 1.7.1980 et le 30.6.1981. C.N.P.G. a été informée de 23.918 décès.

Le nombre total de pensions et rentes était passé à 471.063 fin 1981 contre 456.891 au 31.12.1980. Quant à la dépense globale, elle a légèrement régressé: 13.520 millions contre 13.567.

Le nombre de pensions et rentes de la guerre 1914-1918 s'est réduite en un an de 90.469 à 79.949, les rentes de chevrons de front des veuves représentant plus de la moitié du total. Pour 1940-1945, le nombre de titulaires est monté de 336.477 à 361.697 mais les pensions ont régressé légèrement, notamment de 62.709 à 61.516 pour les invalides et dans une mesure moindre pour les veuves et ascendants. L'accroissement est essentiellement dû aux rentes de mobilisés qui ont plus que doublé.

Au 31 décembre dernier, il n'y avait plus que 3.915 invalides 14-18 dont 873 à 10 % et 3.332 jusqu'à 50 %, soit 95 % du total; 141 à 100 % et plus, soit 3,6 %. On comptait 7.838 pensions de veuves de guerre ou d'invalides.

Pour la dernière guerre, 61.518 pensions d'invalides dont 366 bénéficiaires du statut des plus grands mutilés et invalides, 53.441 pensions, soit 87 % de l'ensemble, n'excédaient pas le taux de 50 %. Les titulaires des diverses catégories de pensions de veuves étaient au nombre de 16.314. On comptait, d'autre part, 140.736 rentes, soit 55.804 de combattants et 79.905 de captivité. Dans le total général, les rentes pour un ou deux semestres se chiffraient à 56.597 ou 40 % du total et les rentes de dix semestres à 37.368 (27 %) dont 36.791 rentes de captivité. Il y avait encore 37.974 rentes de veuves et 46.829 rentes de mobilisation.

Modifications au régime des pensions des veuves de guerre

Le *Moniteur* belge du 17 juin 1982 a publié une autre loi, datée du 4 juin 1982 et «réformant le régime de pension des veuves de guerre».

Elle concerne les veuves et orphelins de la guerre 1940-1945, de mobilisés 1939-1940 et de la campagne de Corée, ainsi que les veuves 1914-1918 pensionnées sur pied de l'article 7 des lois coordonnées sur les pensions militaires.

La réforme, on le verra, est importante, encore qu'elle comporte à notre sens un déni de justice à l'égard de certaines veuves. En revanche, un très grand nombre de veuves d'invalides obtiendront une pension à laquelle elle n'aurait pu prétendre précédemment.

La pension est désormais octroyée d'office, donc sans épreuves médicales prouvant la relation entre les invalidités et le décès, pour autant que:

- le mariage ait duré dix ans au moins;
- durant une période d'un an avant le décès, le mari ait été titulaire d'une pension d'invalidité de 10 % au moins.

Sont exclues, les veuves séparées de corps à la requête du mari et les femmes divorcées. La veuve qui contracte un nouveau mariage perd définitivement ses droits. Pension éventuelle aux orphelins de père et mère jusqu'à 21 ou 25 ans.

La pension de veuve est fixée à 38 % (un pourcentage plus élevé pourra être établi par arrêté royal) du montant de la pension de réparation au taux reconnu à l'invalidé décédé, et ce jusqu'à 95 % d'invalidité. Pour les veuves d'invalides à 100 % et plus, la veuve continue à bénéficier du taux plein. Des dispositions particulières sont prévues pour certaines veuves de guerre 1914-1918.

Les demandes sont à introduire par lettre recommandée auprès de l'Administration des Pensions, place Jean Jacobs 10, 1000 Bruxelles.

Les décisions, prises par l'A.P., sont susceptibles de recours et des révisions sont possibles aux conditions habituelles de la législation en cause.

Prises de cours: le premier jour du semestre civil suivant le décès si la demande est faite avant le 17.9.1982; sinon le premier jour du mois d'introduction de la demande.

Attention: cette pension n'est pas accordée, du moins actuellement, aux veuves et orphelins décédés avant le 1.1.82. Toutefois, un arrêté délibéré en conseil des ministres

A.H.

pourra en décider autrement (Notre avis: on attendra de voir ce que coûte la nouvelle loi pour décider, vraisemblablement par étapes, de rétroagir).

La loi comporte des dispositions particulières pour certains PP ou FG.

UNE DISPOSITION INIQUE

Une disposition de cette loi (article 15 § 3) porte cependant préjudice à certaines veuves d'invalides... en puissance: elle ne pourrait plus prétendre à la seule pension qui était consentie sous l'empire de l'ancienne législation, à savoir la pension résultant du décès du mari imputable à une affection reconnue. Cette pension est désormais supprimée, sauf pour les veuves d'invalides à 100 % et plus et celles des amputés de guerre.

Je me suis attaché à effectuer quelques comparaisons:

Aux taux en vigueur au 1^{er} juillet 1982, la pension trimestrielle d'une veuve d'invalidé, décédé plus de vingt-cinq ans après le fait dommageable d'une de ses affections reconnues, avec un mariage avant le 1.7.1961 (Il y a des taux plus ou moins élevés) représentait 26.815 F.

Voici ce qu'obtiendront aux taux de même date les veuves d'invalides décédés ou non d'une affection causale:

| | |
|-------------------|----------|
| 20 % d'invalidité | 6.060 F |
| 40 % d'invalidité | 12.127 F |
| 50 % d'invalidité | 15.162 F |
| 65 % d'invalidité | 21.122 F |
| 75 % d'invalidité | 25.283 F |
| 80 % d'invalidité | 27.930 F |

Comme on peut le voir, il faut arriver à 80 % pour une pension plus favorable. Or, il y avait, au 31.12.1981, 1.909 invalides entre 80 et 95 %, soit 3,2 % des invalides de moins de 100 %.

Je ne mets pas en cause une mesure qui doit donner des pensions à des dizaines de milliers de veuves mais je me demande s'il était opportun de ne plus permettre de revendiquer la pension imputant le décès de l'invalidé à une affection causale. On me répondra que les admissions à pension, dans ces cas, étaient devenues de plus en plus difficiles, mais le nombre n'était pas négligeable, même pour des pourcentages d'invalidité relativement faibles. Et puis, alors, raison de plus pour ne pas revenir sur la législation antérieure. Nous en reparlerons.

A.H.



FLORENNES ET AILLEURS...

Battage ridicule autour du soi-disant referendum organisé à Florennes à propos de l'établissement éventuel d'une base de missiles. Non: 75 %? Comme 41 % seulement des électeurs ont participé, le pourcentage de l'opposition est en réalité 31. Une telle consultation est au reste sans la moindre valeur. Le jour où l'OTAN décidera de l'installation de missiles en Europe, la Belgique devra accepter, comme tous ses partenaires, ou quitter l'OTAN.

Il n'est pas démontré que les endroits où seraient placés des missiles seraient plus en danger que d'autres, d'autant que la défense y serait renforcée.

Nous suggérons l'organisation d'autres consultations, par exemple sur le thème «Voulez-vous qu'on supprime tout les impôts?» ou encore le travail (ou l'école) un jour par semaine; et une dernière qui ferait un tabac: Voulez-vous être dispensé du paiement de la radio-relevance, à condition de regarder ou d'écouter exclusivement la RTB?

SYNDICALISME EXEMPLAIRE

Un groupe français possède pour moitié une usine au Japon. Son président avait accompagné M. Mitterand dans l'Empire du Soleil levant. Il n'avait pu visiter son usine durant le séjour du président et avait annoncé qu'il ne pourrait s'y rendre que le dimanche. Le directeur japonais répondit qu'il lui fallait l'accord du syndicat pour qu'une usine en non-activité puisse être visitée un dimanche. Peu après, il fit savoir que c'était O.K. - Surprise de Pédégé à son arrivée: sur instructions du syndicat, tous les ouvriers étaient venus travailler pour montrer au grand patron son usine en pleine activité. Des... jeunes, quoi!

LA BIÈRE QUI SAUVE...

«Le Quotidien de Paris» a rapporté une histoire exemplaire: un grand brûlé, en Grande-Bretagne, ne parvenait plus à s'alimenter et il était quasi moribond. Les médecins se sentaient impuissants, car ils ne voyaient aucun liquide suffisamment riche en calories pour le sauver. Alors, notre homme reclama. avant de passer dans l'autre monde, sa boisson favorite: une bière! Miracle: il se mit à revivre et absorbait maintenant pour seule nourriture deux litres de bière par jour. Il en a qui en font autant chez nous, sans prescription médicale.

CHANGEMENT ET TELE

Le «changement» en France est loin d'avoir amélioré la qualité de la télévision, au point que tout le monde s'en plaint, à gauche comme à droite. Les conséquences sont inattendues, si l'on en croit deux réflexions recueillies par «La Libre Belgique» auprès de Français de passage en Belgique. L'un d'eux s'est entendu dire par un chauffeur de taxi parisien «Les programmes sont devenues tellement mauvais que maintenant, le soir, je suis obligé de parler avec ma femme».

Et un petit garçon: «C'est chouette. Maintenant à l'école, je suis bon; je fais mes devoirs au lieu de regarder la télé».

TIREURS D'ELITE?

Il paraît que les policiers français disposent par an de seize cartouches pour s'entraîner au tir. Et l'on s'étonne de tant de bavures.

Et en Belgique? Je crois me souvenir qu'un agent bruxellois qui avait un jour tiré sur une mauvaise cible, aurait déclaré que c'était la première fois de sa vie qu'il se servait d'un pistolet.

INIG

Tel est le sigle du nouvel organisme, intitulé «Institut national des Invalides de Guerre, Anciens Combattants et Victimes de la Guerre», appelé à remplacer l'ONAC et l'ONIG.

Son siège est établi, depuis le 1^{er} juin, à l'adresse suivante: rue Royale 139-141, 1000 Bruxelles. Tél. (02) 218 54 50.

PUBLICATIONS... SEURS

Nous recevons divers périodiques d'associations patriotiques que nous lisons avec intérêt.

Parmi ceux-ci, «L'Union Belge», bulletin bimestriel de l'Amicale nationale de Dachau, dont le premier numéro est né au camp de concentration du même nom en 1945. Le responsable est Georges Walraeve, et il vient de léter, par une édition spéciale, la parution de son centième numéro.

Emouvant rappel d'extraits de textes publiés dans les dix-sept numéros réalisés à Dachau jusqu'à fin mai, date du retour au pays des derniers Belges.

«L'Avant-Garde» est le périodique de l'Amicale du 12^e de Ligne, et son rédacteur en chef est l'adjudant de Corps G. Wilmes. Cette amicale présente la particularité d'accueillir des membres à vie, moyennant cotisation ad hoc et aussi d'être prête à accueillir des dons, pour le fonds de soutien de son bulletin, de... 1 F à... un Million; au-delà de quoi, des dérogations peuvent être consenties. Le 12^e de Ligne compte cent cinquante ans d'existence depuis janvier 1902, et l'amicale regroupe les anciens de 14-16 de ce régiment, ceux de 40-45, mais aussi des 21^e, 42^e et 62^e ainsi que de la 2^e Brigade «Yser».

«Assemblée fraternelle», tel est le titre du bulletin trimestriel de la «Royale Fraternelle nationale des Anciens Combattants des 1^{er} et 21^e de Ligne 14-18 et des 1-25-31 et 51^e de Ligne 1940-1945», en abrégé «Fraternelle du 1^{er} de Ligne».

Le siège est à Verviers et le bulletin est dirigé par le président Paul Léon qui, à la suite du scandale autour article publié dans «Krack» contre le 11 novembre, n'a pas hésité à envoyer des messages au chef de Cabinet du Roi, aux ministres de la Justice et de la Défense nationale, à l'Archevêque de Malines-Bruxelles et au recteur de la KUL. Ce dernier a déploré, tout en soulignant qu'une institution universitaire ne peut aller à l'encontre de «la liberté académique des individualités qui la composent» et ce, «même dans les cas où il y a vraisemblablement usage abusif de cette liberté». La KUL ne fait-elle pas de différence entre liberté et licence?...

«Alors la neuvième... Nous avons écrit déjà le bien que nous pensons de cette revue trimestrielle fort bien présentée et bilingue, et qui émane de l'Amicale des Anciens de la 9^e Cie du 8^e de Ligne. Le dernier numéro relève notre article concernant l'article qui avait été publié en hommage à notre camarade André Darce de Vance, tombé à Houx. Ce qui nous vaut la qualification de «prestigieuse revue». Merci.

Ami Chasseur Ardennais

As-tu payé ta cotisation pour 1981 ? Si non, fais-le sans tarder auprès du trésorier de ta section.

Si oui, ton devoir à l'égard de tes camarades et de la fraternelle n'est pas terminé.

- Tu dois participer à toutes les activités de ton association.
- Tu dois porter fièrement ton insigne et ton béret vert.
- Tu dois nous apporter l'adhésion de nouveaux membres.

A TOUTES NOS SECTIONS

Au cas où l'une de nos sections serait amenée à devoir recourir à nos assurances en faveur de nos DRAPEAU et PORTE-DRAPEAU, elle est priée de s'adresser directement à notre ami :

Lucien LECLERE, s.a.

assureur
Rue François Stroobant, 29
1060 BRUXELLES
Tél. (02) 345 09 23

Concours de civisme

Le Front unique des anciens combattants de Verviers organise, pour les élèves de 6^e primaire des écoles libres et officielles de la cité lainière un concours non de rédaction mais de réponse à un questionnaire sur un sujet patriotique et civique. L'initiative est patronnée notamment par le commandant de Place et le journal «Le Jour».

AMNESTY INTERNATIONAL ET... «L'EVENEMENT»

On a attiré notre attention sur un passage d'un article paru dans l'hebdomadaire «L'Evenement», N° 105 du 15.4.1982 et intitulé «Enquête au quartier général d'Amnesty International». Or y lit : «Même la Belgique a été, par deux fois, blâmée par le mouvement : en 1971, lorsqu'une unité des Chasseurs Ardennais, au cours de manœuvres de l'OTAN, tortura à l'électricité quelques «prisonniers» d'une autre unité...».

Nous connaissons cet incident : il ne concerne pas les Chasseurs Ardennais, et les faits ont été démesurément grossis et exploités à des fins antimilitaristes. Il ne nous appartient pas de préciser l'unité concernée mais nous savons par l'un des nôtres, particulièrement au fait, qu'il s'agit d'une affaire mineure. Il est courant qu'en manœuvres, on soumette des prisonniers à quelques menues vexations qui relèvent, avant tout, de la plaisanterie.

À la lecture du texte ci-avant, nous avons écrit au ministre de la Défense nationale pour le prier de rectifier. Nous avons écrit à Amnesty International : motus et bouche cousue. Les organismes de l'espèce pratiquent volontiers la non-rectification, d'autant qu'ils lancent fréquemment des accusations à la légère. Dans l'édition précédente l'enquête en question, «L'Evenement» écrit d'ailleurs : «Amnesty International, ce n'est pas le Vatican... certaines sections de cette organisation rédigent des rapports les plus fantasistes... Amnesty... une œuvre humanitaire de bonne volonté dont on doit recueillir les informations. Il faut, certes, tenir compte de ses rapports, mais éviter de prendre ceux-ci pour la Bible!».

Nous pensons, quant à nous, que les dirigeants de ce mouvement, trop à la chasse aux sensations... publicitaires, devraient méditer les deux citations suivantes. D'Henri Mondor : «Il est moins difficile... de marteler des affirmations... que de réunir des preuves et des faits valables». D'André Gide : «Je n'écris plus une phrase affirmative sans être tenté d'y ajouter : peut-être».

PS : Ce texte était composé quand nous avons reçu d'Amnesty International, Belgique francophone asbl, une lettre dont voici extrait :

... Après avoir demandé à notre Secrétariat international à Londres de procéder aux vérifications nécessaires, nous pouvons vous affirmer qu'aucun document produit par Amnesty International n'a jamais cité les Chasseurs Ardennais et ne les a donc mis en cause au sujet de cette affaire de torture survenue en novembre 1971 au cours d'exercices de l'OTAN qui avaient lieu en Belgique. Notre organisation s'est contentée à l'époque de se tenir informée des développements du procès des membres... incriminés et des méthodes d'instruction de l'OTAN.

Ceci est qu'atteste le seul rapport produit par Amnesty International, qui cite cette affaire et dont vous trouverez ci-joint copie des pages en question. Il s'agit du Rapport sur la Torture, paru aux éditions Gallimard en 1974.

Nous vous informons, par ailleurs, que ce dossier consacré par l'hebdomadaire «L'Evenement» à notre organisation comporte un grand nombre d'autres erreurs et déformations.

UNE NOUVELLE MEDAILLE POUR LES BIDASSES

L'arrivée au pouvoir en France d'une coalition dite «de gauche», et dont les communistes font partie, n'a pas changé grand chose en matière de Défense nationale. La promesse électorale de ramener le temps de service des appelés (qu'on dénomme chez nous «militiens») à six mois a été renvoyée aux calendes grecques. On parle d'un système Hemu de service «à géométrie variable», qui irait de six à seize mois en fonction des spécialisations, le maximum étant effectué par les sous-officiers et officiers de réserve. Plus facile à énoncer qu'à mettre en pratique. Principal opposant : le parti communiste qui réclame douze mois tout le monde, en attendant trois à cinq ans... le jour où il prendrait le pouvoir.

Entre-temps, une campagne a été lancée en vue d'infléchir «la désaffection des jeunes pour le métier d'officier». En réalité, les candidats ne manquent pas mais c'est la qualité qui pose des problèmes, les plus douloureux, surtout dans les domaines techniques, se dirigeant de préférence vers les grandes écoles.

Pour l'heure, le régime va faire nombre d'heureux. Le président Mitterand et le ministre Hemu ont, en effet, créé une nouvelle médaille dite de la Défense nationale et appelée à récompenser les actions d'éclat accomplies en temps de paix dans les armées. On en attend apparemment beaucoup puisque, selon le ministre, un quart du contingent pourra bénéficier de la médaille de bronze, tandis que l'on distribuera bon an mal an 5 à 8.000 médailles d'argent et d'or. Les files vont se détourner des non-dorés à la fin du service. Les premiers récipiendaires ont des miliciens.

À l'avers, la médaille représente La Marseillaise de Rude, avec l'inévitable inscription «République française» et au revers, entouré des inscriptions : «Armée-Nation-Défense nationale», un bonnet phrygien, emblème de la Révolution mais aussi coiffure des esclaves africains à Rome. Chacun pourra choisir sa signification!

PERLES D'ELOQUENCE...

En France, l'audiovisuel va être doté d'un nouveau statut. Le débat a été immortalisé à l'Assemblée nationale par le discours du ministre de la Communication, Georges Fillouid, lequel a ainsi démontré que le héros d'Henri Monnier, l'illustre Joseph Fruchomme était assuré de la personnalité. Voici quelques tranches de ce débat d'éloquence :

- Les deux moitiés de l'hémicycle ne sont pas deux moitiés égales, les quarts ne sont pas non plus de vrais quarts, puisqu'un seul suffit pour faire plus que la moitié...
- Les divisions qui vous opposent et les oppositions que vous divisez...
- La certitude des certitudes est que le pouvoir de l'expression est une expression du pouvoir.
- J'ai la réponse, donnez-moi la question...
- Le serment peut être scellé de la main droite ou de la main gauche. Vous votez bien d'ailleurs avec l'une ou avec l'autre... les deux à la fois ce serait trop, sauf pour applaudir. Et puis, il y a bien des gauchers à droite... et la réciproque est vraie.
- Si d'aucuns l'aisaient comme certains, il y en a qui manqueraient de tout et réciproquement.

AUTOCOLLANTS

Après des milliers de décalcomanies, nous avons vendu déjà des dizaines de milliers d'autocollants «Résiste et Mords», à la hure lauré.

Cet article tient remarquablement à l'extérieur, notamment sur les carrosseries et les vitres de voitures.

Prix de vente (dans les sections) : 20 F l'unité.

La petite histoire

DURBUY, 11 MAI 1940

A propos d'un tir d'artillerie

«La Libre Belgique» ayant publié le texte ci-après dans la rubrique des envois de ses lecteurs, nous avons jugé bon de fournir, à cet égard, les précisions qui viennent ensuite. Le quotidien précité n'a pas cru utile de les publier ni même de nous dire si elles avaient été communiquées à son correspondant dont nous ignorons l'adresse :

Ordre moralement non exécutable

J'ai vu le film «comme l'aire» et le débat qui lui a succédé le lundi 15 mars à la RTBF.

Je voudrais citer un exemple vécu de démissions devant un ordre moralement inexécutable.

Le 11 mai 1940 vers 17 h je reçois comme commandant A.I. de la 10^e batterie du IV^e régiment d'artillerie l'ordre téléphonique suivant : «Exécutez immédiatement un tir d'interdiction sur le pont de Durbuy». Nous avions vu fuir tellement de civils pendant deux jours que je supposais la ville de Durbuy vidée et je prévins mon observateur qu'il va devoir observer un tir d'obusiers sur le centre de Durbuy. Mais pendant que je calcule et communique les données de la voix haletante de mon observateur m'appelle au téléphone : «Mon lieutenant... je suis à côté du poste d'observation des Chasseurs Ardennais... je vous passe le colonel...». Puis une voix éclatée : «Mais Non de Dieu qu'est-ce que vous allez foutre?». «Mon colonel je viens de recevoir l'ordre d'exécuter un tir d'interdiction sur le pont de Durbuy».

«Mais espèce d'assassin. Il n'y a que des hommes à moi dans Durbuy et pas un Allemand de dix kilomètres?». «Un instant mon colonel je vous passe mon major». Nouvelle altercation puis : «Nous en rélions au groupement K (commandant les Ardennes)». Nouvelle explication coupée par : «Un moment on va vous répondre». Pendant une interminable minute tout le monde écoute en retenant son souffle puis la réponse retentit : «Ordre formel et militaire, tuez immédiatement, répétez l'ordre». Je commandai : hausse + 300-Feu. Les obus tombèrent au-delà de Durbuy mais par le plus grand des hasards des parachutistes allemands tombaient au même moment presque au même endroit. Deux petites corrections permirent d'arroser copieusement un bosquet où ils s'étaient réfugiés puis nous avons décroché en bon ordre vers Namur. Je serais heureux de pouvoir souhaiter longue vie aux chasseurs et civils qui se vantaient à Durbuy de 11 mai 1940.

Les jours suivants on me demanda plus d'une fois «Comment est-ce que tu t'es tiré?», mais ce n'est qu'en octobre 40 au camp de Durbuy que mes supérieurs trouvèrent l'explication :

Deux autos mitrailleurs françaises seraient entrées en Belgique le 11 mai en patrouille. L'après-midi voulant sans doute rentrer, elles avaient envoyé un message radio signalant que l'ennemi était au contact sur toute la ligne de l'Ourthe. Aussitôt le QG français avait exigé un tir d'arrêt sur toute la ligne de l'Ourthe avant décrochage... alors tant pis pour les Chasseurs Ardennais.

le lieutenant
Maurice De Grave,
commandant a.i.,
à ce moment
le 10/IV/19A.

A propos de la communication de l'ancien Lt Maurice De Grave, «Ordre moralement non exécutable», paru dans la L.B. des 3/4 avril 1982, je crois utile de fournir quelques informations, côté Chasseurs Ardennais, à propos du tir d'artillerie en question.

À l'aube du 11 mai 1940, c'était le 2^e Régiment de ChA (Bastogne) qui se trouvait sur la position Ourthe, dans le sous-secteur sud, comprenant Durbuy, et qui allait de Vieuxville à Petit-Han. A Durbuy, se trouvait la 5^e compagnie. Ce régiment était bien appuyé par 1^{er} IV^e Groupe 19A. Voici ce qu'écrivit le commandant du 2 ChA, le lieutenant général Florant Merckx, alors colonel Bem, dans son historique officiel (extraits) :

Ce n'était pas le genre du général Merckx de s'attarder à des détails de ce genre. Il savait fort bien qu'on temps de guerre la tension admet, les éclats de voix sont chose courante et sont rapidement oubliés. Il se plait à signaler la précision des tirs.

Le capitaine-commandant BEM Borgniet, chef du 2^e Bureau de la 1 D ChA, a établi un historique de la Division, basé sur les documents de celle-ci et les journaux de campagne des officiers qui faisaient partie du QG. On y lit à la date du 11 mai :

«... Vers 17 h, le détachement de blindés français qui se trouve à Ouffet et qui patrouille à l'O de l'Ourthe, signal 75 chars ennemis à Hamoir ; le IV/19A, groupe d'appui reçoit l'ordre d'ouvrir le feu avec une section.

A 18 h, le Commandant de la 1 D ChA se constitue une réserve pour parer à la situation : un Bon du 3 ChA est désigné pour prendre position à 2 km S. E. d'Ouffet.

A 18 h 55, on signale des coups de feu vers Durbuy.

A 20 h 35, le commandant du 3 ChA fait savoir que les MI de sa 8^e Cie ont ouvert le feu sur l'ennemi qui dévale des pentes boisées se trouvant sur le versant est de l'Ourthe, puis un peu après, ce sont des mortiers qui entrent en action, puis de l'infanterie qui se dévoile au N. du clocher de Vieuxville et des armes légères automatiques en face du pont de Hamoir.

Nous armes réagissent avec vigueur ; l'artillerie exécute quelques tirs.

Ainsi donc, à quarante-deux ans de distance, nous pouvons rassurer le Lt De Grave : les tirs du 19 A ont été efficaces et ils n'ont occasionné aucun dégât parmi les... Chasseurs Ardennais. Ces derniers conservent d'ailleurs un souvenir admiratif de la qualité de l'assistance qu'ils ont reçue des unités d'artillerie au cours de toute la campagne, et particulièrement du 19 A pour la 1 D ChA et du 12 A pour la 2 D ChA.

Albert Hubert,
Président national.

LE DRAPEAU DE L'ARDENNE

Le drapeau aux couleurs vert et rouge, et à hurs d'or que nous avons lancé, en 1973, lors de notre premier congrès d'Athys, a réalisé une percée foudroyante. Il flotte maintenant un peu partout, non seulement en Ardenne, mais aussi à Namur, à Vinkt, à Schaerbeek, etc.

Cet emblème de l'Ardenne est maintenant disponible en trois formats et deux versions, avec choix d'une seule hure ou de deux hures. De plus, les drapeaux comportent trois attaches supplémentaires, dont deux aux extrémités opposées au côté hampe et la troisième au milieu de la partie supérieure. Ainsi, plus de difficulté pour une fixation orthodoxe, c'est-à-dire : bouton du sanglier vers la droite.

Tenant compte des hausses des matières et des salaires, les prix de vente suivants sont désormais d'application, port et TVA compris :

| DIMENSIONS | UNE HURE | DEUX HURES |
|-----------------|----------|------------|
| 2,50 m × 1,50 m | 1.600 F | 1.700 F |
| 2 m × 1,50 m | 1.400 F | 1.500 F |
| 1,50 m × 1,10m | 1.200 F | — |

Répétons que nous ne prenons aucun bénéfice.

Nous recommandons la formule de la hure unique pour simplifier le travail.

COMMANDES : dans les sections ou au trésorier national adjoint.
(Adresses en page 2)

Avez-vous reçu votre bulletin ?

Régulièrement, des bulletins nous sont retournés, soit à la rédaction, soit à l'administration, soit à la section où est inscrit un membre. Cela résulte généralement du fait que l'intéressé a omis de nous faire connaître son changement d'adresse. Il arrive aussi — très exceptionnellement — qu'un bulletin nous soit retourné sans bande, celle-ci ayant été soit déchirée, soit perdue à la poste.

Ceux qui n'ont pas reçu leur bulletin dans les délais normaux, c'est-à-dire à la fin de chaque trimestre ou dans la première quinzaine du premier mois du trimestre suivant, doivent s'adresser à leur section; celle-ci dispose toujours d'une petite réserve pour les nouveaux membres et pour ceux qui n'auraient pas été servis par accident.

Recommandations

Nous recommandons vivement aux membres qui nous écrivent de tenir compte des remarques suivantes :

— Affranchir suffisamment leurs plis. Cela signifie notamment respecter les prescriptions en matière de formats standard et en ce qui concerne le poids maximum de 20 g pour une lettre standard timbrée à 9 F.

— Quand ils le peuvent, de joindre un timbre pour la réponse. Cela ne vaut évidemment pas pour les dirigeants régionaux et locaux, ni pour ceux qui écrivent en faveur d'autres camarades.

— Ne pas abuser des plis recommandés qui obligent bien souvent d'aller faire file à la poste pour les retirer. En cas de recours à cette formule, personnaliser le pli, c'est-à-dire indiquer le NOM du destinataire, et ne pas se limiter à « Président national », « Secrétaire national ».

Nous demandons aussi à tous de se référer aux adresses des dirigeants de sections figurant en page 2 et de verser leurs cotisations au C.C.P. de leur section, tandis que ce qui concerne le bulletin doit être versé au C.C.P. de la trésorerie nationale.



Notre insigne

Il existe en deux formats, soit aux diamètres de 20 et 12 mm

Prix de vente au détail :
40 F l'exemplaire

S'adresser
à sa section

Membre de la Fraternelle ?

TOUT LE MONDE peut être membre de notre Fraternelle, mais à quel titre ?

1. MEMBRE EFFECTIF

Tout militaire ayant appartenu après le 9 mai 1940 et avant le 28 mai 1940 à l'une des unités ci-dessous : 1^{er} ou 2^e Division des Chasseurs Ardennais y compris le service de santé, les troupes de transmission, le génie et le corps de transport, le centre de renfort et d'instruction des Ch. A., le bataillon moto Ch. A., la Cie d'intendance des Ch. A., le 20 A, la P.F.N. (C 47 P.F.N.) ainsi qu'aux II et IV/12 A.

2. MEMBRE HONORAIRE

- La veuve ou un des orphelins d'un Chasseur Ardennais tombé au champ d'honneur ou victime de sa conduite patriotique.
- Un des ascendants d'un Chasseur Ardennais célibataire décédé dans les mêmes circonstances.
- Les membres de la Fraternelle 1914-1918 du 10^e régiment de Ligne. Peuvent également devenir membres honoraires, en payant la même cotisation que les membres effectifs et adhérents les veuves de Chasseurs Ardennais décédés, autres que celles désignées au a).

3. MEMBRE D'HONNEUR

Toute personne qui, par son dévouement et les services rendus au Service Social du Ch. A. ou à la Fraternelle des Ch. A., a acquis des droits à la reconnaissance de la Fraternelle. Les candidatures à ce titre sont présentées par le conseil d'administration ou par les sections régionales à l'Assemblée Générale qui statue.

4. MEMBRE ADHERENT

Tout membre ayant appartenu ou appartenant à l'une des unités reprises sous la rubrique « membre effectif » en dehors des périodes mentionnées.

5. MEMBRE PROTECTEUR

Toute personne qui, ne réunissant pas les conditions prévues pour être membre effectif, honoraire, d'honneur ou adhérent, désire témoigner sa sympathie aux Chasseurs Ardennais.

Montant minimum de la cotisation :

A partir de l'exercice social 1981-1982, débutant le 1.11.1981, 180 F pour les membres effectifs, adhérents et honoraires; 225 F pour les membres protecteurs.

Changements d'adresse

Les Belges ont la bougeotte... et donc les Chasseurs Ardennais aussi. Nous insistons encore très vivement auprès de tous nos membres pour qu'en cas de changement d'adresse

ils avertissent **LEUR SECTION sans retard**

et non l'administrateur du bulletin ou le président national ou le secrétaire national.

VERSEMENTS DE SOUTIEN
pour le bulletin: exclusivement au
C.C.P. 000-0344969-37

Fraternelle des Chasseurs Ardennais,
Arlon.

FOURNITURES

En raison des hausses, nous avons été amenés à adapter les prix de certaines de nos fournitures. Ces prix sont **obligatoires** et doivent être appliqués par toutes les sections.

Prix de vente

| | |
|--|--|
| Insignes grand format | 40 F |
| Insignes petit format | 40 F |
| Bérets verts (préciser peinture) munis de la hure (port inclus ou non) | 225 F |
| Hure dorée montée sur épingle (réduction de la hure de béret) | 20 F |
| Décalcomanies (5 couleurs) | 10 F |
| Autocollants (5 couleurs) | 20 F |
| Drapeau de l'Ardenne | 1.050 à 1.350 F selon modèle (cf. encadré spécial) |

Pour les titulaires de notre médaille du mérite :

| | |
|---|-------|
| Décoration petit module | 350 F |
| Fixe-ruban (diminutif de boutonnière) : | |
| — ordinaire | 30 F |
| — avec hure dorée, argentée ou bronzée selon le grade | 80 F |

N.B. : les sections passent leurs commandes exclusivement auprès du Trésorier national-adjoint. Ce dernier ne répond pas à des demandes individuelles mais les transmet aux sections. On a donc intérêt à s'adresser directement à celles-ci.